

Annales du Midi

VARIA

Pécourt (Thierry), L'affaire de l'assaut de la prévôté de Barjols (Var),
le 25 janvier 1350

Trébosc (Delphine), Le rôle des gens de justice dans la formation
de collections d'antiques dans la France méridionale de François I^{er} et d'Henri II

Pieyre (Clément), Devenir curé dans le diocèse de Montpellier
à l'époque de Louis XIV

Balfagon (Hugo), S'insérer dans le Roussillon moderne.
Les migrants économiques dans les petites villes roussillonnaises
au début du XVIII^e siècle (1700-1715)

Fine (Agnès), Un Appaméen à Constantinople (1716-1719).
Salomon Baille de Laffitte

Delaporte (Adèle), Penser et juger un viol collectif au XVIII^e siècle :
deshonneurs, stratégies, représentations sociales

Salducci (Fabien), Un juge de paix dans la tourmente révolutionnaire
(1793-1797). Honoré Claude Antiboul, juge de Saint-Tropez

Villerbu (Soazig), Être un vétérinaire dans les campagnes du XIX^e siècle.
Joseph Glandus en Limousin dans les années 1810

Le Gallic (Stéphanie), Entre utopie de précision temporelle et réalité contingente :
la difficile synchronisation des horloges municipales
de Bordeaux au XIX^e siècle

Weiss (Stéphane), Les parcours contrariés des 23^e et 36^e Divisions d'infanterie,
organisées dans le Sud-Ouest et le Limousin après la Libération, 1944-1945

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Banderier (Gilles), Un pamphlet inconnu contre Loménie de Brienne,
archevêque de Toulouse (1770)

COMPTES RENDUS ET NOTES BRÈVES

ISSN : 0003-4398

ISBN : 978-2-7089-7133-2 34 € TTC



Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

Privat
HISTOIRE

FRAMESPA
France Amériques Espagne
Sociétés Pouvoirs Acteurs

ausonius
Institut de recherche
antiquité et moyen âge
UMR 5607

TELEMME
Noms,
Langues,
Société Médiévale
UMR 7303

UNIVERSITAT
PERPIGNAN
VIA
DOMETTA

Privat
HISTOIRE

Annales du Midi

Revue de la France méridionale



L'assaut de la prévôté de Barjols (1350) · Gens de justice et collections
d'antiques · Devenir curé dans le diocèse de Montpellier · Les migrants
dans les petites villes roussillonnaises · Un Appaméen à Constantinople ·
Penser et juger un viol collectif au XVIII^e siècle · Un juge de paix dans la
tourmente révolutionnaire · Être un vétérinaire en Limousin au XIX^e siècle ·
Les horloges municipales de Bordeaux au XIX^e siècle · Les 23^e et 36^e Divisions
d'infanterie · Un pamphlet inconnu contre Loménie de Brienne

TOME 134 n° 319-320 SEMESTRIEL JUILLET-DÉCEMBRE 2022

Privat
HISTOIRE

ANNALES DU MIDI

Revue de la France méridionale

TOME CXXXIV
N° 319-320
juillet-décembre 2022

ÉDITIONS PRIVAT
10, RUE DES ARTS
B.P. 38028, 31080 TOULOUSE CEDEX 6

Agnès FINE*

UN APPAMÉEN À CONSTANTINOPLE (1716-1719). SALOMON BAILLE DE LAFFITTE

De Pamiers à Toulon

En mai 1716, Salomon Baille, seigneur de Laffitte, fait ses adieux à son frère cadet Jean Baille de Laffitte de Salles, à sa parenté ainsi qu'à ses amis. Il quitte sa maison de Pamiers place du Mercadal¹, habitée par sa famille depuis trois générations. Il est l'arrière-petit-fils de Germain Baille de Laffitte qui avait acheté la seigneurie en 1598 et l'avait agrandie dans les premières années du XVII^e siècle². Cet aïeul était protestant et consul de Pamiers comme son fils Charles I. Charles II, fils de ce dernier, prend à son tour la tête de la seigneurie en 1664, mais il meurt en 1715, quelques mois avant le départ à Constantinople de son fils Salomon, son futur successeur. Celui-ci s'est engagé à accompagner son cousin germain Jean-Louis Dusson, marquis de Bonnac, nommé ambassadeur à la Sublime Porte. Les chevaux sont prêts pour lui et pour son domestique Antoine, sans doute pour les amener au plus proche relais de malle-poste

* agnesfine09@orange.fr.

1. Maison vendue à trois prêtres de l'évêché de Pamiers en 1914.
2. Mes principales sources sont les archives de la famille Baille de Laffitte, devenue Falentin de Saintenac par le mariage de la seule héritière en 1756, puis de Martin de Viviers dans les années 1930. Elles sont conservées au château de Lafitte (le lieu s'écrit désormais avec un seul f), situé à quelques kilomètres de Pamiers. J'ai consulté aussi les archives diplomatiques relatives à l'ambassade de Bonnac conservées aux Archives du ministère des Affaires étrangères à La Courneuve (dorénavant AMAE). Cette ambassade a été bien étudiée dès la fin du XIX^e siècle : SCHEFER C., *Mémoire historique sur l'Ambassade de France à Constantinople*, par le marquis de Bonnac, in-8°, Paris, Ernest Leroux, 1894 ; DOUBLET G., « Un ambassadeur ariégeois à Constantinople sous la Régence », *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, tome 4, 1895, p. 345-366. Je remercie chaleureusement Mathieu Grenet pour ses remarques critiques, ainsi que Sylvie Mouysset et Jack Thomas pour le suivi éditorial de cet article.

Agnès Fine, historienne et anthropologue, est directrice d'études honoraire à l'EHESS. Ses recherches concernent principalement les relations de parenté dans les sociétés européennes, passées et présentes, en particulier les parentés électives : parrainage et adoption. Elle a publié notamment *Parrains, marraines, La parenté spirituelle en Europe*, Fayard, 1994, ainsi que *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.

ou de diligence. On ne connaît pas leur itinéraire à l'aller. Leurs bagages sont assez importants, car ils partent tous deux pour plusieurs années. Ils doivent se rendre à Toulon où leur embarquement est prévu en juillet.

De son côté, Bonnac quitte Paris accompagné de sa jeune épouse, enceinte de cinq mois, ainsi que de sa suite, une importante cohorte d'officiers, de dames d'honneur, de secrétaires, domestiques, femmes de chambre, commis, palefreniers, etc³. Salomon est arrivé très tôt à Toulon sur les recommandations expresses de son cousin pour ne pas risquer de manquer la date de l'embarquement. Dans sa première lettre du 11 juillet 1716, adressée à son cousin Lamothe de Fouichet, il écrit qu'il « perd son temps » à Toulon, un temps qu'il aurait pu passer à « faire sa cour à Madame de Lagreffel ». Il s'agit de sa tante⁴, à laquelle il envoie ses compliments à la fin de chacune de ses lettres, parente du côté paternel la plus proche habitant à Pamiers, l'une des dernières qui lui restent. Il ajoute qu'il lui écrira, ainsi qu'à son frère, au moment de son départ prévu quatre ou cinq jours plus tard. Ces lettres qu'il dit leur avoir régulièrement adressées et dans lesquelles il a dû raconter par le menu ses impressions de voyage et son séjour en Turquie n'ont pas été conservées. Seules subsistent celles qu'il a envoyées à Lamothe de Fouichet⁵, auquel il a confié la gestion de ses biens. Sans doute lui a-t-il demandé d'en conserver la trace, car il a parfois lui-même pris soin de garder copie de certaines d'entre elles. À son retour, il les a réunies dans un dossier intitulé « lettres que j'ai envoyées à Mr de Lamothe pendant mon séjour à Constantinople ». Sur l'enveloppe figurent le nom du destinataire et la trace du cachet de cire portant les armoiries des Baille de Laffitte⁶. Ces vingt-trois lettres sont très intéressantes mais aussi un peu frustrantes, car elles concernent essentiellement la gestion des biens de la seigneurie et ne disent pas grand-chose sur ce que leur auteur découvre et ressent lors de son séjour dans la capitale de l'Empire ottoman.

Précisons d'emblée que ce texte n'a nullement pour ambition de répondre aux problématiques historiques actuelles concernant les échanges diplomatiques et culturels de la France avec le Levant sous la Régence, trop éloignées de mes compétences et sur lesquelles il existe une riche bibliographie⁷. Ma démarche relève plutôt de

3. POUMARÈDE G., « "Ambassade" et "Ambassadeur" dans les dictionnaires français et italiens », *Mélanges de l'École française de Rome*, vol. 119, n° 1, 2007, p.15.

4. Germaine Baille de Laffitte, épouse de Pontaut de Lagreffel et fille d'Antoine Baille de Montredon, frère de Charles II Baille de Laffitte, le père de Salomon. Elle fera de ce dernier son héritier universel dans son testament en 1734.

5. Il s'agit de Germain de Baille Lamothe du Fouichet, petit cousin de Salomon à qui sa tante Lagreffel donne 1 000 livres dans son testament de 1734.

6. BAILLE DE LAFFITTE S., « Lettres que j'ai envoyées à Mr de Lamothe pendant mon séjour à Constantinople », archives de la famille Baille de Laffitte, château de Lafitte.

7. Quelques titres : BÉLY L., *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990; id, *L'art de la paix. Naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007; POUMARÈDE G., *Pour en finir avec la Croisade : mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 2004; SOLNON J.-F., *Le Turban et la Stamboulie : l'Empire ottoman et l'Europe, XIV^e-XX^e siècle, affrontement et fascination réciproques*, Paris, Perrin, 2009; LAURENS H., TOLAN J. et VEINSTEIN G., *L'Europe et l'Islam : quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2009; *Turcs et turqueries*, Paris, PUPS, 2009; GEORGEON F., VATIN N. et VEINSTEIN G. (dir.), *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 2015.

la micro-histoire : je me propose d'esquisser un récit centré sur un seul individu dont je tente de reconstituer le cadre de vie, les relations sociales et l'univers mental pendant les trois ans de son séjour à Constantinople ; et ce en croisant ma documentation originale avec des sources archivistiques diplomatiques et des sources publiées. J'espère aussi contribuer modestement à une meilleure connaissance de la place de la parenté dans la suite d'un ambassadeur.

Les deux cousins

Les deux cousins germains, sensiblement du même âge (autour de la quarantaine)⁸, ont séjourné pendant de longues années à Paris dans l'hôtel particulier de la rue de Grenelle qui appartenait à leur oncle François Dusson de Bonrepaux, oncle paternel pour Jean-Louis, maternel pour Salomon. Bonrepaux était né au Mas-d'Azil, comme son neveu Bonnac. Après une carrière rapide d'officier dans la marine, il est devenu une personnalité politique de premier plan dont je ne peux ici qu'évoquer l'itinéraire. Signalons seulement que repéré par Colbert pour son efficacité dans la logistique de la marine de guerre⁹, ce dernier en a fait son bras droit au ministère de la Marine. Il a eu par la suite pendant plus de vingt ans une brillante carrière diplomatique, en Angleterre, en Hollande, au Danemark. Il fut aussi un intellectuel féru de lettres. Il fréquentait le salon de Madame de la Sablière où il avait noué des relations amicales avec Racine, La Fontaine, Boileau, etc. Il faisait partie de l'entourage de Louis XIV et Madame de Maintenon à la cour à Versailles, mais aussi à Marly, signe d'une assez grande proximité avec le couple royal. Après la mort du roi, il entre au Conseil de la Marine dont le champ de responsabilité recouvrait les galères, les consulats, les colonies ainsi que les échelles du Levant. Or le puissant Bonrepaux n'est pas marié et n'a pas d'enfant, mais de nombreux neveux, en particulier Jean-Louis Dusson, marquis de Bonnac, et Salomon Baille de Laffitte, qu'il prend tous les deux sous son aile.

Quoique proches, les deux cousins n'ont pas le même statut lorsqu'ils se retrouvent à Toulon pour embarquer vers Constantinople. Bonnac est désormais un ambassadeur brillant, une personnalité politique de premier plan, et jeune marié. Le 22 novembre 1715, il a épousé à l'âge de 43 ans Madeleine-Françoise de Gontaut Biron, de vingt ans sa cadette, fille de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, premier gentil-homme du duc d'Orléans, le Régent, et qui devint plus tard pair de France. C'est

8. Jean-Louis est né au Mas-d'Azil en 1672, mort en 1738 ; second fils de Salomon Dusson, il est l'aîné d'une prestigieuse famille de notables protestants. Salomon est né à Pamiers en 1677 et y est mort en 1743.

9. HENRAT P., *L'intendant général de marine François Dusson de Bonrepaux et sa carrière jusqu'au bombardement de Gênes (1644-1684)*, thèse de l'École des chartes dactylographiée, 1965. Sur deux des frères de Bonrepaux, voir LAPORTALIÈRE R. de, « Jean Dusson de Saint Martin, lieutenant général des armées du Roi (1652-1705) », *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, tome XXXII, 1977, p. 73-113 ; « Tristan Dusson de Laquère marin et solitaire janséniste (1649-1714) », *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, tome XXVIII, 1973 ; voir également FAVASULI L., *Portrait pluriel d'une noblesse en plein essor. La fratrie de Salomon d'Usson de Bonnac (1638-1719)*, master 2 d'histoire, université du Maine, septembre 2018, sous la direction de Céline Borello. Je les remercie l'un et l'autre de leur aide précieuse.

à Constantinople le 21^r novembre 1716

noas voicy on fin arrivés, monfieur, dans le
 lieu de nôtre destination après ^{le}soixante
 septieme ou sixseptieme jour de navigation
 ou nous avons essuyé un peu de tous les accidens
 qui peuvent survenir à la mer mais Dieu
 mercy sans que Personne en ayt esté malade que
 des incommodités que le mouvement de la mer
 cause ordinairement aux sens qui n'y sont pas
 accoustumés.

Je vous suis tres obligé monfieur, du detail que
 vous avez bien voulu me faire par votre lettre
 du 12^r adont j'ay receu la preuve de ma recoltte de
 cette année vous estes sy prudent et sage que
 je mon rapporte entièrement à vous sur l'usage
 qu'il y aura à en faire pour le debit dans les
 temps et la saison la plus convenable, vous
 payerez régulièrement les charges de bien toutes les
 petites ^{dettes}, et l'interest des plus grosses sans laisser un sol

Fig. 1 – Lettre de Salomon Baille de Laffitte, Archives de la famille
 Baille de Laffitte, château de Laffite, cliché A. Fine.



Fig. 2 – *Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac*, anonyme, XVIII^e siècle, musée d'Art et d'Histoire de Narbonne, Wikimedia Commons.

donc un excellent parti : Bonrepaux assure à son neveu 20 000 livres de rente pour son mariage et ce dernier en avait autant qu'il devait peut-être à ses appointements d'officier et de diplomate, tandis que sa fiancée ne reçoit de son côté que 20 000 écus de dot (soit environ 60 000 livres), les Biron ayant beaucoup de filles à marier¹⁰.

Le parcours de Salomon, évoqué brièvement dans le *Mémoire généalogique* rédigé par ses soins en 1738¹¹, est plus modeste. Il écrit qu'il « sortit fort jeune de la maison de son père » pour aller rejoindre son oncle paternel, capitaine des grenadiers dans le régiment d'Auvergne, et qu'il fut « fait » sous-lieutenant pendant le siège de Namur en 1692, puis lieutenant la même année (il a 15 ans) après s'être distingué au siège d'Heidelberg. Mais « il eut le malheur ensuite d'être fait prisonnier de guerre en Allemagne où il fut détenu plusieurs années parce qu'il n'y avait point de cartel dans ce temps-là et il se retira chez son père après avoir été échangé où il resta quelque temps et d'où il fut appelé par Mr Dusson de Bonrepaux, son oncle maternel, pour aller le rejoindre à Paris au retour de ses ambassades du Danemark et de Hollande auprès duquel il resta jusques en 1716¹² ». Le retour de Bonrepaux datant de 1699, Salomon a donc 22 ans lorsqu'il part le rejoindre à Paris. Sa carrière militaire a été brutalement interrompue par ses années de prison en Allemagne. Une fois libéré, il est probable que ses parents n'ont pu payer les sommes nécessaires à l'achat d'une compagnie pour qu'il en devienne capitaine, d'autant qu'il est le troisième garçon officier de sa fratrie et qu'ils ont dû déboursier des sommes importantes pour les deux aînés. Son avenir dans l'armée semblant compromis, les liens de parenté sont activés. Il avait bénéficié du soutien de son oncle paternel pour entrer dans le régiment d'Auvergne, c'est au tour de l'oncle maternel de diriger son neveu dans une nouvelle voie. Qu'a-t-il fait pendant les seize ans qu'il a passés à Paris avant son départ à Constantinople ? A-t-il accompagné son cousin dans ses ambassades du Nord de l'Europe ou en Espagne ? C'est possible, mais il n'en dit mot dans son *Mémoire*. Son frère aîné meurt sur le champ de bataille de Chiari en Italie en 1701 ; quant au second, il périt lui aussi au combat en 1708. Salomon a alors 31 ans et il sait donc qu'il sera le successeur de son père. Il reste cependant à Paris chez son oncle où il exerce une fonction que je ne suis pas parvenue à définir, mais son entretien est assuré et il demeure dans un milieu aisé et cultivé qui le place au cœur de relations sociales « utiles ». Malgré la distance, les liens avec Pamiers et le Mas-d'Azil restent étroits et la solidarité familiale de règle, cela en dépit des choix religieux divergents des membres de la fratrie des Dusson et des Laffitte. Bonrepaux s'est converti au catholicisme lorsqu'il était jeune officier dans la marine et son frère Tristan Dusson de Laquère, marin devenu solitaire janséniste, s'est juré de convertir tous les membres de sa parenté. Il leur écrit des lettres édifiantes, s'attachant en particulier à convaincre sa sœur Françoise et son époux Charles II, les parents de Salomon, qui restent inflexibles. La mère de Salomon meurt en protestante en 1713. Salomon, quant à lui, est devenu un ardent catholique comme le laissent entrevoir les quelques lignes

10. SCHEFER C., *Mémoire historique...*, op. cit., p. XX.

11. BAILLE DE LAFFITTE S., *Mémoire généalogique*, manuscrit, XVIII^e siècle, archives de la famille Baille de Laffitte, château de Laffitte.

12. *Ibid.*

qu'il écrivit dans le Livre de raison au moment de la mort de son père en 1715 : « J'eus la triste consolation de le secourir de mes soins tant spirituels que temporels pendant l'espace des douze jours étant arrivé de Paris auprès de sa personne¹³. » Son père finit par abjurer sur son lit de mort et est enterré avec tous les honneurs dans la cathédrale de Pamiers. En 1715, Salomon devient donc seigneur de Laffitte et s'attache, avant son départ, à régler les affaires courantes.

Les deux cousins ont vécu des enfances comparables dans leurs familles protestantes et ils sont proches par la dévotion qu'ils portent à leur oncle mentor, Bonrepaux. Cependant, au moment de partir pour Constantinople, Salomon, qui a cinq ans de moins que Bonnac, sait que son destin sera différent de celui de son cousin lancé dans la carrière diplomatique. Il s'établira à Pamiers, se mariera et continuera « la postérité » tout en vivant avec son frère cadet, Jean, célibataire, le seul frère qui lui reste. Ce dernier occupe la fonction prestigieuse sur le plan local de « lieutenant du roi des villes et château de Foix ».

C'est très probablement Bonrepaux qui a demandé à Salomon d'honorer de sa présence son cousin en l'accompagnant dans son ambassade. Le prestige d'un ambassadeur était, en effet, lié non seulement à l'importance politique de l'État qu'il représentait, mais également à l'éclat de sa « maison », c'est-à-dire de la parenté et de la domesticité qui l'accompagnaient et qu'il devait entretenir. La France est la puissance européenne la plus « favorisée » et l'alliée historique de l'Empire ottoman, ce qui lui vaut des relations privilégiées. Aussi faut-il envoyer sur place des représentants qui lui fassent honneur et que ces derniers aient une suite digne de ce nom. Celle de Bonnac compte entre 60 et 80 personnes, dont un autre neveu de Bonnac, nettement plus jeune, Dusson d'Allion, originaire de Mazères, qui le rejoindra plus tard dans son ambassade en Suisse. Accompagner un oncle ou un père était une manière, pour les jeunes membres masculins de la parenté, de se former au métier sur le tas. Bonnac est accompagné d'un autre parent prestigieux, Monsieur de Fontblanc, sans doute un allié de son épouse, la fille du duc de Biron.

Partagé entre le plaisir de voir du pays en vivant une expérience unique et celui de reprendre en main sans trop tarder la seigneurie de Laffitte qui va à vau-l'eau depuis la mort de son père, tel est vraisemblablement l'état d'esprit de Salomon lorsqu'il part à Constantinople.

De Toulon à Constantinople, le voyage en mer

Les vaisseaux lèvent l'ancre le 17 juillet. Tout le monde embarque sur une frégate, la *Vestale*¹⁴, escortée par un vaisseau de guerre, le *Toulouse*¹⁵. La traversée

13. Famille Baille de Laffitte, *Livre de raison*, XVIII^e siècle, archives de la famille Baille de Laffitte, château de Lafitte.

14. Archives de la chambre de commerce de Marseille. Série AA. art.152; voir TEISSIER O., *Inventaire des archives historiques de la chambre de commerce de Marseille*, Marseille, Barlatier-Feissat père et fils, 1878, <https://archive.org/details/inventairedesar00teisgoog/page/n88>; BORROMEO E., *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman (1600-1644)*, Paris-Istanbul, Maisonneuve & Larose, 2007, 2 vol.

15. Les voyages en mer ne sont pas de tout repos. Dans les années 1715-1725, d'après les statistiques de la chambre de commerce de Marseille, entre 15 et 40 bateaux sont perdus par an, par naufrage, par incendie ou par prise.

de Toulon à Constantinople dure deux mois et demi (76 jours exactement d'après Salomon), et les bateaux jettent enfin l'ancre le 4 octobre à midi¹⁶. Le voyage a été particulièrement long en raison d'intempéries multiples, tempêtes mais aussi bonaces (périodes de calme plat). Lorsque les deux vaisseaux arrivent en vue du port de Constantinople, la coutume exige qu'ils soient rejoints en mer par les marchands français qui se rendent à bord pour saluer les prestigieux arrivants. En principe, toute la « nation » française¹⁷ est censée être présente avec l'ambassadeur pour accueillir celui qui le remplace. Mais les fastes habituels n'ont pas lieu cette fois. En effet, comme la peste sévit à Constantinople, le plus grand nombre d'entre eux ont fui la ville et se sont réfugiés dans les îles des Princes et au Canal. En outre, l'ambassadeur que Bonnac vient remplacer, Monsieur des Alleurs, « accablé d'âge et d'infirmités », n'est pas présent non plus pour l'accueillir. Il envoie des gens de sa maison et ses domestiques principaux avec des chevaux pour l'ambassadeur et une chaise à porteurs pour l'ambassadrice, puis les attend l'un et l'autre sur la terrasse de son jardin. D'habitude, on tirait des « boetes » (feux d'artifices) pour fêter l'arrivée d'un nouvel ambassadeur, mais les Turcs qui avaient essuyé une défaite cuisante contre les Autrichiens quelques mois auparavant font savoir qu'ils ne le souhaitent pas. On ne les tirera donc pas. Bonnac se rend à la chapelle remercier Dieu pour le voyage et entendre le sermon des capucins¹⁸.

Le palais de France à Pera

On imagine que les jours suivants ont été consacrés à l'installation de l'ambassadeur dans le « palais de France » situé dans l'ancien quartier de Pera. Ce palais en bois était assez grand pour loger toute sa suite. Les ambassadeurs français avaient aussi une résidence d'été sur « le canal de la mer Noire » (le Bosphore). Les ambassades des autres puissances européennes se trouvaient tout près du palais de France, toutes situées du même côté du canal, en face de la ville elle-même dans laquelle les étrangers ne s'aventuraient guère. Tout le monde se fréquentait lors de repas fastueux, tant pour la gastronomie que pour la vaisselle magnifique en argent¹⁹, chaque ambassadeur voulant briller plus que son voisin. Le premier objectif des ambassadeurs français envoyés par Louis XIV était de « soutenir la grandeur du nom français ». Étaient présents à ces repas nombre d'artistes familiers de tous les ambassadeurs occidentaux depuis la seconde moitié du XVII^e siècle. Selon F. Hitzel, les ambassades européennes étaient devenues des foyers de création artistique et littéraire de sorte que

16. BRIZAY F., « Le voyage de Paris à Constantinople de l'ambassadeur de France auprès du sultan ottoman (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Histoire, économie et société*, t. 37, 2018, p. 31-45.

17. La « nation » signifie la population française constituée essentiellement de négociants et de leur famille, soit environ 350 personnes. Voir MÉZIN A. et VIGNE C., *Les Français à Constantinople de François I^{er} à Bonaparte*, Paris, Geuthner, 2020.

18. AMAE, M D J Turquie, vol. 10 (f. 129r-136r).

19. HITZEL F., « Les ambassades occidentales à Constantinople et la diffusion d'une certaine image de l'Orient », *Compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 154, n° 1, 2010, p. 277-292.

les « peintures et les dessins des artistes ont contribué à faire connaître en Occident les mœurs des habitants et celles du palais, les costumes, les paysages et ont permis que se répande un peu partout en Europe la mode des “turqueries” si importante dans la peinture, mais aussi le théâtre et la musique²⁰ ». Pendant le séjour de Bonnac et de Salomon Baille de Laffitte, un peintre de grand talent, Jean-Baptiste Van Mour, passionné de scènes de genre révélant les mœurs turques, vivait à Constantinople depuis 1699 et travaillait pour les ambassadeurs, les riches voyageurs ou collectionneurs²¹. Ses tableaux sont une source précieuse, car ils permettent d’immortaliser les grands moments cérémoniels de la vie à Constantinople et Andrinople, en particulier les audiences auprès du sultan. Van Mour a peint la réception de Bonnac et sa suite par le sultan en avril 1717 au début de son ambassade (audience à laquelle Salomon participait) et l’audience de la fin de son séjour, en 1724, avec ses deux petits garçons nés à Constantinople.



Fig. 3 – Jean-Baptiste Van Mour, *Réception des enfants du marquis de Bonnac en 1724 par le sultan ottoman*, collection de l’université de Bordeaux, Wikimedia Commons.

20. *Ibid.*

21. Voir BOPPE A., « Jean Baptiste Van Mour, peintre ordinaire du Roi en Levant (1671-1737) », *Les peintres du Bosphore au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1911, repris par *Turquie-Culture*, <http://www.turquie-culture.fr/pages/arts/generalites-sur-l-art/boppe-i-jean-baptiste-van-mour-peintre-ordinaire-du-roi-en-levant-1671-1737.html>

Il a fait de même avec les audiences d'entrée et de sortie des autres ambassadeurs français et étrangers. Il a, en outre, réalisé de beaux portraits, tels ceux du sultan Ahmed III, de dignitaires du régime ottoman, mais aussi de personnalités occidentales, comme lady Wortley Montagu dont il sera question plus loin. Salomon Baille de Laffitte devait donc le connaître, le fréquenter et peut-être admirer ses œuvres. Ce dernier semble bien profiter de la découverte des lieux ; dans sa première lettre, il note :

« Mr et Me de Bonnac me font goûter dans ce pays-ci par leur bonté et leur amitié pour moi tous les agréments qu'une bonne douce et agréable société peut procurer dans un pays aussi éloigné que l'est celui-ci de ma patrie²². »

Dès les premières semaines, Bonnac s'emploie à organiser le déplacement et le séjour à Andrinople d'une partie de sa suite pour rendre audience aux deux grandes personnalités politiques de l'Empire, le grand vizir et le sultan. Tous deux résident en effet, de manière saisonnière, dans l'ancienne capitale située à l'intérieur des terres²³. Mais avant leur départ, survient un événement heureux.

Fête à Pamiers pour la naissance de l'héritier Bonnac

Dans une lettre rédigée le 6 décembre 1716²⁴, Salomon annonce à sa parenté de Pamiers la grande nouvelle de la naissance d'un beau garçon le même jour à dix heures du matin chez le marquis de Bonnac. « Je me flatte que par la part que vous prenez à tout ce qui regarde la maison d'Usson, vous participerez avec nous à la joie générale. » Il demande à son destinataire d'avertir tous les parents et amis et de faire la fête chez lui. « Que la meilleure barrique de vin de la cave soit bue dans cette fête à la santé du nouveau-né » ; il espère que M. Delfraiche et M. Duvigné, son frère, seront arrivés quand sa lettre leur parviendra, et qu'avec l'aide de son frère Jean, ils organiseront la fête. Ces deux jeunes gens, des cousins de Mazères²⁵, ont embarqué autour du 5 novembre et sont sans doute revenus chez eux donner des nouvelles fraîches à leur parenté locale. « Je vous supplie que rien ne manque au festin, pas même les violons s'il s'en trouve en ville », écrit Salomon à son destinataire à qui il demande de faire tout pour « y attirer les demoiselles et dames qui peuvent y prendre plaisir... ». Toutes les dépenses devront être prises sur son compte. Il insiste sur la nécessité de faire venir les domestiques de Bonnac pour qu'ils « se réjouissent de la naissance de leur nouveau maître ». Et d'ajouter de « ne pas oublier d'inviter l'avocat Borelly ». Ce dernier, avocat au parlement, est un proche de la famille Baille de Laffitte.

22. BAILLE DE LAFFITTE S., « Lettres que j'ai envoyées à Mr de Lamothe pendant mon séjour à Constantinople », archives de la famille Baille de Laffitte, château de Lafitte.

23. Voir la notice sur Andrinople dans GEORGEON F. et coll., *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, op. cit.

24. BAILLE DE LAFFITTE S., « Lettres que j'ai envoyées à Mr de Lamothe pendant mon séjour à Constantinople », archives de la famille Baille de Laffitte, château de Lafitte.

25. Selon R. de Laportalière, il s'agit de deux frères Dusson de Mazères, nommés par leur nom de terre. Ils sont apparentés au destinataire des lettres de Salomon, Lamothe de Fouichet, ainsi qu'à Bonnac.

La fête que Salomon tient à organiser à Pamiers pour la naissance d'un enfant né à plusieurs centaines de lieues fait écho d'une certaine manière à celles que la nation française organise sur place à l'occasion des naissances dans la famille royale française. Elle témoigne de l'étroitesse des liens familiaux entre les maisons Dusson et Baille de Laffitte ! N'oublions pas que la mère de Salomon était Françoise Dusson, sœur du père de Bonnac et aussi de Bonrepaux.

Le 23 décembre, Salomon annonce son départ prochain pour Andrinople avec son cousin l'ambassadeur tandis que son épouse n'est censée les rejoindre qu'au printemps. Il est prévu qu'elle sera relevée de ses couches la veille de Noël. L'ambadrice, comme n'importe quelle femme catholique venant d'accoucher, doit donc accomplir ses relevailles, cérémonie qui consiste à se présenter sur les marches extérieures de l'église, à y être accueillie par un prêtre qui, après l'avoir bénie, réintroduit jusque dans le chœur la nouvelle mère, désormais purifiée de la souillure de la naissance de son enfant.

L'entrée solennelle à Andrinople et l'audience auprès du grand vizir

Les fêtes de Noël se passent donc à Constantinople, avant le grand départ de l'ambassadeur et d'une partie de sa suite. Après deux semaines de voyage, ils arrivent à Andrinople le 12 janvier, et Bonnac prépare son audience auprès du grand vizir, laquelle doit avoir lieu le 21 janvier. Cette journée, censée commencer par une entrée solennelle dans la ville, est organisée selon un protocole minutieux avec les autorités locales. On en a un récit détaillé²⁶ grâce au rapport des secrétaires d'ambassade, dont l'une des fonctions est de veiller au déroulement parfait dudit protocole : il est, en effet, l'expression du rapport des forces entre les puissances et le moindre accroc peut signifier une altération des relations politiques entre les parties²⁷. Pour l'entrée solennelle de l'ambassade française dans Andrinople le 21 janvier 1717, qui précède l'audience, il est prévu que les cortèges français et turc se rejoindront à quelques lieues de l'entrée de la ville pour défiler au sein d'un seul et unique cortège. L'ordre dans lequel défilent les Français reflète la hiérarchie des fonctions et des statuts des uns et des autres. Tout a été mis au point au cours d'une rencontre incognito avec le grand vizir durant la nuit précédente, Bonnac n'étant accompagné que de son écuyer et d'un laquais, ainsi que des deux drogman de l'ambassade, Fornetti et Fonton²⁸. Les costumes d'apparat colorés des hommes et les magnifiques harnachements des chevaux sont décrits. Notons la participation des « enfants de langue », des enfants français qui sont pensionnaires dans une école spéciale gérée par les pères capucins

26. Rapports du secrétaire de l'ambassade, AMAE, 50MD J/10, f. 105 et suivants. Voir en particulier les f. 140-145 pour l'entrée solennelle dans Andrinople.

27. BÉLY L. et POUMARÈDE G. (dir.), *L'incident diplomatique, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions A. Pedone, 2010.

28. Les drogman, en qualité d'interprètes officiels, étaient des personnages importants. Voir GRENET M., « Drogman » dans ALBERA D., CRIVELLO M. et TOZY M. (dir.), *Dictionnaire de la Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2016, p. 391-397.

pour leur apprendre le turc, l'arabe et le persan²⁹. Juste derrière l'ambassadeur, se tiennent ses deux parents proches, Salomon Baille de Laffitte et Monsieur de Fontblanc. Puis suivent les secrétaires d'ambassade, les marchands députés de la Nation, et enfin les principaux négociants nommés par la Nation qui ont bien voulu s'y joindre, soit un cortège d'environ 80 personnes. La rencontre entre les officiels des deux pays s'ouvre avec des compliments de part et d'autre. Puis les deux cortèges se dirigent ensemble vers le palais du grand vizir. Le faste et l'importance de celui qui accompagne l'ambassadeur, tout comme la splendeur des cadeaux offerts, sont l'expression de la considération qu'il veut témoigner à la personnalité visitée. Le grand vizir, en retour, fait montre de sa magnificence et de sa générosité dans sa manière de recevoir l'illustre visiteur. Les protocoles des audiences auprès du grand vizir et du Grand Seigneur sont très proches l'un de l'autre, avec cependant des nuances qui marquent la hiérarchie entre les deux principaux personnages de l'État. À chaque fois, l'audience est précédée du don des cadeaux apportés par l'ambassadeur. Le drogman Lenoir présente au grand vizir une magnifique pendule, une montre sonnante à boîte d'or, des étoffes d'or et d'argent et des pièces de drap, cadeaux qui mettent en valeur l'excellence artisanale française dans les domaines de l'horlogerie et du textile de luxe³⁰. Puis, il y a échange de mots et de lettres, comme nous le verrons.

Cette première audience au grand vizir le 21 janvier est suivie d'une série d'entretiens et de visites à des personnalités différentes qui occupent les mois de février et mars 1717, pendant lesquels Bonnac a dû solliciter une audience auprès du sultan. Les négociations ont été serrées pour en fixer la date : celle-ci a, en effet, été précipitée par la demande d'audience concomitante de l'ambassadeur d'Angleterre, nouvellement arrivé. Or il fallait absolument que l'audience accordée à la France à travers Bonnac précède celle de l'ambassadeur anglais, sir Wortley : elle fut donc fixée au 13 avril, et celle de l'ambassade anglaise quelques jours plus tard³¹.

La découverte d'Andrinople

Quelles ont été les occupations de Salomon à Andrinople pendant les trois mois qui se sont écoulés entre les deux audiences ? Nous ne le savons pas précisément, mais on peut en avoir une idée grâce à d'autres sources, telles les lettres de l'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre, lady Mary Wortley Montagu, qui séjourne elle aussi à Andrinople avec son époux.

29. HITZEL F., « Les Jeunes de langue de Péra-les-Constantinople », *Dix-huitième siècle*, n° 28, 1996, p. 57-70.

30. HITZEL F., « Les cadeaux diplomatiques, facteur d'échange culturel entre l'Empire ottoman et les pays de l'Europe occidentale à l'époque moderne », dans *The Ottoman Empire and Europe: Political interactions and Cultural Translations (16th -19th Centuries)*, éd. COUTO D., Institut national d'histoire de l'art, 24-25 novembre 2009.

31. Sur cette rivalité entre les deux pays, voir SCHEFER C., *Mémoire historique...*, *op. cit.*



Fig. 4 – Charles Jervas, *Portrait de Lady Montagu*, ap. 1716, National Gallery, Dublin, Wikimedia Commons.

Celle que l'on désigne parfois comme la « Madame de Sévigné anglaise³² » est une des plus fameuses épistolières de l'Europe de cette époque. Elle voyage beaucoup et écrit à plusieurs correspondants des lettres qui, de son vivant, ont circulé dans son monde aristocratique et lettré londonien, et ont été publiées très vite après sa mort³³. Ses lettres de Turquie font suite à un ensemble de correspondance échangé depuis les nombreuses capitales qu'elle fréquentait avec son époux. Elles sont très vivantes, pleines de descriptions précises et ont inspiré par la suite les écrivaines voyageuses, ainsi que de nombreux

32. Sa vie et son œuvre ont fait l'objet de très nombreuses études historiques et littéraires, voir HALSBAND R., *The Life of Lady Mary Wortley Montagu*, Oxford, Clarendon Press, 1986. GRUNDY I., *Lady Mary Wortley Montagu: Comet of the Enlightenment*, New York-Oxford, Oxford University Press, 2001.

33. Ses lettres de Turquie, publiées un an après sa mort, *Lettres de Marie Miladi Wortley Montaguë, écrites pendant ses voyages en Europe, en Asie et en Afrique etc...*, Rotterdam, Henri Beman, 1763, ont fait l'objet de nombreuses rééditions en anglais et en français. Voir en particulier MOULIN A.-M. et CHUVIN P., introduction et traduction, dans *L'Islam au péril des femmes, une Anglaise en Turquie au début du XVIII^e siècle*, Paris, La Découverte, [Maspéro, 1981], 2001.

artistes orientalistes. Dans ses missives de Turquie, lady Mary reproche aux hommes écrivains voyageurs qui l'ont précédée d'avoir souvent donné une vision biaisée du pays. Elle s'intéresse à tout : croyances religieuses, coutumes de mariage, manières de s'habiller. Les comparaisons avec les mœurs anglaises ne sont pas toujours à l'avantage de ces dernières. Passant des heures en compagnie des femmes dans le bain turc, elle raconte un incident amusant au cours duquel plusieurs d'entre elles auraient été horri-fiées à la vue de son corset, car « elles croyaient que j'étais cadénassée dans cet engin sans pouvoir l'ouvrir, contrainte qu'elles attribuèrent à mon mari³⁴ ».

Tandis que leurs époux sont en compétition pour présenter leurs créances au sultan, les deux ambassadrices séjournent ensemble dans la ville et la visitent de concert. C'est une chance exceptionnelle pour mon propos que cette concomitance des audiences française et anglaise, car le séjour à Andrinople et la découverte de la ville et de ses habitants ont fait l'objet de plusieurs lettres de lady Montagu, publiées et traduites, qui permettent d'avoir des informations de première main sur ce qu'a vu aussi Salomon. Par exemple, elles regardent à la même fenêtre passer le cortège du sultan³⁵.

« Je suis allée hier avec Madame l'ambassadrice de France voir passer le Grand Seigneur qui se rendait à la Mosquée. Il était précédé d'une garde nombreuse de janissaires dont la tête était parée de grandes plumes blanches ainsi que des Spahis et des Bostangis qui sont des gardes à pied et à cheval, et ceux qui ont la garde des jardins faisant un corps considérable tous vêtus de couleurs différentes très vives et très belles, de manière que de loin on aurait dit que c'était un parterre couvert de tulipes. Après eux marchait l'aga des janissaires, vêtu en velours couleur de pourpre doublé d'une étoffe d'argent. Deux esclaves richement habillés tenaient la bride de son cheval. Derrière lui venait le Kislar-Aga qui est, comme vous le savez, le premier gardien des gardes du sérail ; il portait une longue robe de drap jaune doublée en martre qui convenait à merveille à sa noire figure. Enfin Sa Hautesse paraissait après eux, vêtue d'une robe verte doublée d'une fourrure de renard noir de Moscovie que l'on estime 1 000 livres sterling et montée sur un beau cheval couvert de broderies et de pierres précieuses. Six autres chevaux richement caparaçonnés étaient menés à la main ; derrière le sultan deux des principaux personnages de la Cour portaient l'un une cafetière en or, l'autre un pareil vase en argent, un troisième portait sur sa tête un tabouret d'argent, à l'usage de Sa Hautesse. Je ne vous ennuierai pas du détail des divers habillements et des turbans qui distinguent les rangs de chacun, ils sont tous extrêmement riches et agréables, on en compte plusieurs milliers et l'on ne peut voir je crois nulle part une marche aussi brillante. Le Sultan nous a paru un bel homme d'environ 40 ans, il a l'air sévère et ses yeux sont très noirs et très grands. Le hasard a voulu qu'il s'arrêtât sous notre fenêtre et ayant demandé à ce que je suppose qui nous étions il nous regarda avec beaucoup d'attention ce qui nous donna la facilité de le voir tout à notre aise. L'ambassadrice de France a trouvé tout comme moi qu'il avait fort bonne mine³⁶. »

34. *Ibid.*, p. 134.

35. Lettre datée du 1^{er} avril 1717 adressée à la comtesse de Bristol.

36. *Ibid.*, p. 142.

Les deux ambassadrices, postées à leur fenêtre, ont hâte de pouvoir observer et décrire à leurs amis l'allure du souverain de cet empire qui s'étend sur tout le Proche-Orient, sur l'essentiel de l'Afrique du Nord et jusqu'en Perse, dont elles admirent la richesse et la beauté du cortège. Nul doute que Salomon a assisté au même spectacle, d'autant qu'il se prépare avec son cousin l'ambassadeur à l'audience auprès du Grand Seigneur qui est prévue deux semaines après. Lady Montagu poursuit sa lettre en évoquant l'épouse de Bonnac :

« Je la vois très souvent, c'est une jeune femme dont la société serait pour moi d'une grande ressource si je pouvais lui persuader de bannir ces cérémonies et cette étiquette qui rendent la société gênante et ennuyeuse. Mais elle est si contente d'avoir des gardes, 24 valets de pied, des gentilshommes servants qu'elle aimerait mieux mourir que de me faire une visite sans cet attirail, auquel il faut ajouter une voiture pleine de demoiselles de compagnie qualifiées de dames d'honneur. Ce qui est désolant c'est que tant qu'elle aura la fantaisie de traîner après elle tout ce cortège en venant chez moi, je serai obligée d'en user de même. Il est pourtant de notre intérêt mutuel de nous voir souvent. J'ai fait avec elle ces jours derniers tout le tour de la ville dans un chariot doré et découvert. Nous étions suivies de tout notre cortège et précédées de nos gardes³⁷. »

Elle préfère découvrir incognito les différents quartiers de la ville, c'est pourquoi elle revêt un costume local, porte le voile et loue un carrosse sur place. Elle s'est mise à l'étude du turc dès son arrivée en Turquie et se réjouit quelques mois plus tard de bien le comprendre et le parler. Elle se passionne pour l'inoculation de la variole, originaire de Chine, qui s'est peu à peu diffusée en Occident et qui est pratiquée à Constantinople au tout début du XVIII^e siècle. Propagandiste convaincue d'une méthode qu'elle décrit très précisément³⁸, elle fait inoculer son propre fils âgé de 5 ans par le chirurgien de l'ambassade.

Comment Bonnac et Salomon ont-ils perçu cette initiative ? On l'ignore. Notons cependant que quelques années plus tard, lorsqu'une des filles de Salomon, née à Pamiers et placée en nourrice, contracte la variole, celui-ci inscrit l'événement avec soin dans son livre de raison, signe d'une attention particulière à cette maladie. Lady Mary a sans doute charmé aussi bien Bonnac que son cousin Salomon, tant par ses observations sur les femmes turques que par l'art de la poésie qu'elle maîtrisait depuis longtemps. Elle devait parler couramment français, car elle avait le goût des langues et elle l'écrivait très bien.

Tandis que leurs épouses prennent le temps de visiter la ville d'Andrinople, leurs maris ambassadeurs se préparent aux audiences officielles – cérémonies auxquelles les femmes ne sont pas conviées. Elles doivent se contenter de se les faire raconter ou de lire le rapport très détaillé du secrétaire d'ambassade. Ce dernier note soigneusement les signes prouvant que l'ambassadeur français a été mieux traité que

37. MOULIN A.-M., CHUVIN P., *L'Islam au péril des femmes*, op. cit., p. 142-143.

38. *Ibid.*, p. 156.

l'ambassadeur anglais, distinction conforme au statut supérieur de la France dans l'Empire ottoman, statut qu'il faut cependant toujours renégocier.

L'audience auprès du Grand Seigneur

Le rapport du secrétaire d'ambassade sur l'audience³⁹, connu des historiens spécialistes, est une source ethnographique remarquable en ce qu'elle permet de se représenter en quoi la cérémonie a pu marquer l'esprit de Salomon par son étrangeté et sa magnificence. Dès cinq heures du matin, un drogman apporte les cadeaux au sultan, plus beaux bien sûr que ceux qui ont été offerts au grand vizir. À six heures, le cortège se met en marche, chacun occupant une place précise dans le cortège. Le secrétaire décrit les vêtements d'apparat, les magnifiques harnachements des chevaux, l'entrée dans la salle d'audience, l'identité des hauts dignitaires qui entourent le grand vizir et leur disposition dans l'espace. Il déroule ensuite la succession des opérations. Le repas : cinq tables sont dressées pour les principales personnalités turques et françaises qui sont appariées selon leur statut hiérarchique (Salomon est à la table du grand vizir Ibrahim Pacha), un repas bref, « quoique composé de plusieurs mets qu'on servit les uns après les autres sur des plats de porcelaine verte⁴⁰ » ; on offre aussi le déjeuner à toute la suite dans la galerie du Divan.

« Le repas fini, l'ambassadeur reprit sa place et le grand vizir écrivit selon la coutume un billet au Grand Seigneur pour lui dire que l'ambassadeur de France demandait audience. Il le remit au maître de cérémonie qui le porta et le rapporta un moment après la permission du Grand Seigneur par écrit, on se leva quand il revint et le grand vizir s'étant fait lire l'ordre qu'il portait, on dit à l'ambassadeur qu'il pouvait aller prendre le caffetan⁴¹, il sortit avec toute sa suite pour cela. Il est à remarquer que comme elle était nombreuse, on était convenu d'en distribuer trente-six. On était convenu aussi avec quelque peine qu'il entrerait dix personnes dont l'ambassadeur dans la chambre du Grand Seigneur, après que l'ambassadeur eut pris son caffetan, il se mit pour attendre que les Cadisliers qui passent les premiers fussent entrés et sortis de la chambre du Grand Seigneur, et que les vizirs et les pachas qui les suivirent un moment après fussent passés, tout cela fut fait en moins d'un quart d'heure ; l'ambassadeur s'avança ensuite d'un pas fort grave. Deux Capidgis Bachi se mirent à sa droite et à sa gauche de même que les neuf personnes de sa suite qui devaient entrer dans la chambre du Grand Seigneur à savoir les sieurs Fornetti, Fontan et Lenoir, drogman, Mr de Lafitte [Salomon], Mr de Fontblanc, les sieurs de Valnay et Bizy,

39. Voir AMAE, microfilm 12658, 50MD J/10, f. 163 et suivants.

40. La coutume ottomane voulait qu'on mangeât rapidement et seul, le repas n'étant pas un moment de convivialité comme en France : pas de salle à manger, pas de nappes ni de couverts, seulement des cuillères. Ici, des tables basses et rondes ont été placées puis enlevées de la salle.

41. Il s'agit d'une riche robe de cérémonie que doivent revêtir les dignitaires en présence du sultan. Il les leur offre avant l'audience ainsi que les hauts bonnets qu'ils portent sur leur tête (voir les tableaux de Van Mour).

secrétaires, dont le premier portait la lettre du Roy entre ses mains, le Père Joachim aumônier, et le sr Lamarque, député de la nation.

L'ambassadeur étant entré dans la chambre du Grand Seigneur fit une inclination [...]. Il fit ensuite au Grand Seigneur le discours qui sera joint à cette relation, l'interprète de la Porte qui l'avait traduit en turc et le savait par cœur le récita d'une voix fort distincte et fort haute, quoique cela fut la première fois qu'il parut devant le Grand Seigneur. Cela fait, l'ambassadeur prit de la main du secrétaire la lettre du roy et la remit entre les mains du Nichandji Pacha qui s'avança de quelques pas pour la recevoir, celui-ci la donna au vizir qui était à côté de lui et elle passa ainsi de vizir en vizir jusqu'au grand vizir qui la posa sur le trône du Grand Seigneur qui, pour lors se tourna vers l'ambassadeur d'un air assez gracieux et dit en turc faisant une inclination de tête "cela est fort bien", l'ambassadeur fit pour lors une seconde inclination et il se retira⁴².

La chambre où le Grand Seigneur le reçut est petite, son trône qui s'étendait en long depuis la cheminée jusqu'à la fenêtre en occupait près d'un quart, il était long et à peu près de la forme d'un lit à quatre quenouilles au ciel duquel pendaient quelques grosses boules d'or couvertes de fil d'or et d'argent et de perles qui après les avoir enveloppées, tombaient en forme de franges. Ce trône était élevé de deux degrés; le Grand Seigneur avait à ses deux côtés son écritoire et son sabre orné de pierres. Il avait aussi à la main gauche un diamant fort gros et d'une grande beauté, ce qui fait croire que ce n'est pas sans quelque affectation qu'il remua plusieurs fois la main pour le faire briller; il y avait dans l'embrasure de la fenêtre un turban chargé de pierreries magnifiques et qui avait sans doute été mis là à dessein de le faire admirer. Le fils du Grand Seigneur âgé de sept ans et d'une assez jolie physionomie était debout au coin du trône le plus près du côté de la fenêtre, le Grand Vizir était aussi debout du côté de la cheminée et les autres vizirs de suite aussi debout, tout cela se passa dans un silence admirable. L'ambassadeur sortit dans la cour et étant remonté à cheval après avoir quitté son caffetan, il se rangea avec toute sa suite le long de la muraille pour voir défiler selon l'usage les janissaires, les principaux officiers de la Porte et les vizirs qui les saluèrent en passant, les uns par une médiocre inclination de tête, les autres en mettant la main sur la poitrine [...]⁴³. »

La cérémonie fut grave et solennelle, tous les officiels étant debout, immobiles, fixant l'ambassadeur français et sa suite. Salomon apparaît comme le plus haut personnage de la suite de l'ambassadeur avec Monsieur de Fontblanc : tous deux font partie du petit comité autorisé à entrer dans la chambre du sultan. On imagine sa curiosité et son émotion lorsque, revêtu du bonnet et du caftan, il a pénétré dans la salle d'audience. Peut-être aurait-il souhaité conserver son caftan en souvenir de ce

42. Sur l'absence d'échanges directs entre le souverain et l'ambassadeur étranger avec la multiplication des intermédiaires et l'absence de communication verbale, comme procédé de mise à distance de l'étranger, voir les analyses de G. Dagron pour l'époque médiévale, cité par DROCOURT N., « Ambassadeurs à Constantinople (VIII^e-XII^e siècle) : moyens de contacts, d'échanges et de connaissances partielles du monde byzantin », dans CLÉMENT F., TOLAN J., WILGAUX J. (dir.), *Espaces d'échanges en Méditerranée*, Rennes, PUR, 2006, p. 107-134.

43. AMAE, microfilm 12658, 50M/10, f. 157-158-159.

moment exceptionnel, mais Bonnac l'ayant offert à l'aumônier pour en faire un ornement d'église, Salomon aurait « suivi ce bon exemple », note le secrétaire d'ambassade. Peut-être partage-t-il avec son cousin Bonnac le sentiment qu'il s'agit d'« un assujettissement peu honorable dont il serait bon de se défaire si c'était possible⁴⁴ ». À Lamothe de Fouichet, Salomon ne dit pas grand-chose de cette réception qu'il a sans doute racontée en détail à son frère. Il signale seulement que « l'audience a eu lieu le 13 avril dernier avec toutes les splendeurs et l'agrément possibles⁴⁵ ».

Salomon fait un deuxième déplacement à Andrinople un an plus tard, le 24 avril 1718, mais il ne s'étend pas sur ses activités. « Nous allons partir dans 8 jours pour Andrinople et nous laissons Madame l'ambassadrice ici pour y faire ses couches. Si le voyage est de longue durée, toutes les apparences sont qu'elle y viendra joindre Mr le Marquis de Bonnac⁴⁶. » Cette année-là, lady Montagu donne naissance, elle aussi, à un deuxième enfant. Les deux jeunes femmes ont donc mené leurs grossesses pendant la même période. Leurs fréquentations les rapprochent suffisamment pour que sir Wortley et son épouse lady Mary Montagu soient choisis comme parrain et marraine du deuxième enfant des Bonnac. Salomon ne peut qu'avoir été associé aux fréquentations des deux couples et aux baptêmes de leurs enfants ; il les aura vus grandir pendant leurs premières années, ce qui ne le laisse pas indifférent, comme on le verra.

Les étés sur le Bosphore. Péra, Thérapia et les fêtes de Belgrade

En juillet 1718, après un séjour de villégiature de trois semaines à Thérapia au bord de la mer Noire, Salomon est de retour à Constantinople où il est témoin d'une scène impressionnante qu'il rapporte dans l'une de ses lettres :

« Vous trouverez ci-joint le détail d'un incendie qui est arrivé depuis quelques jours à Constantinople dont nous n'avons grâce à Dieu été que les spectateurs, le feu ayant pris de l'autre côté du port. C'était une des choses les plus affreuses à voir dont j'ai jamais été spectateur⁴⁷. »

L'incendie constitue un événement marquant qui rompt avec une vie quotidienne plutôt monotone. Dans les semaines qui suivent (lettre du 14 octobre 1718), un autre spectacle marquant, magnifique celui-là, lui semble également digne d'être rapporté :

« Nous eumes le plaisir de voir entrer dans le port en même temps que nous toute l'armée navale du Grand Seigneur et d'entendre saluer le sérail de toute leur artillerie, ce qui faisait le plus magnifique spectacle du monde. Nous avons trouvé en arrivant ici les deux enfants en bonne santé et nous ne sommes pas fâchés de les avoir rejoints. »

44. SCHEFER C., *Mémoire historique...*, op. cit., p. 40.

45. BAILLE DE LAFFITTE S., « Lettres que j'ai envoyées à Mr de Lamothe pendant mon séjour à Constantinople », archives de la famille Baille de Laffitte, château de Laffitte.

46. *Ibid.*

47. *Ibid.*

Et d'ajouter :

« Le Grand Seigneur doit arriver d'Andrinople dans deux ou trois jours dans la capitale, où il doit faire une entrée superbe. Ce sera un spectacle nouveau pour nous et nous sommes trop heureux d'en avoir de temps en temps de semblables pour diversifier quelquefois notre pauvre vie⁴⁸... »

Ces derniers mots en disent long sur son état d'esprit à la fin de la deuxième année de son séjour. S'ennuyant manifestement beaucoup, de petites phrases comme celle-ci émaillent ses lettres. Dans une autre lettre, il écrit que ce « pays-ci est l'endroit le moins fertile en événements qui puissent vous intéresser ». Quel genre de loisirs pouvait-il avoir ? Ses fréquentations devaient se limiter aux membres des ambassades étrangères européennes, avec lesquels les relations étaient sans doute étroites, pour peu que l'obstacle de la langue ne les empêchât pas. L'été, tout ce beau monde fuyait la chaleur de Constantinople et se retrouvait à la campagne, à Belgrade, au bord de la mer Noire. Les fêtes y avaient lieu dès le début de la saison estivale. C'était un lieu enchanteur, si l'on en croit lady Mary⁴⁹, ainsi qu'en témoigne un voyageur hollandais qui décrit l'ambiance dans laquelle Bonnac et son entourage occupent leur temps rythmé par les fêtes, les bals, les comédies, les dîners et les parties de campagne :

« Chaque heure avait ses divertissements et ses occupations : à huit heures du matin, on donne de six cors de chasse ; alors tout le monde s'assemble dans une grande salle pour y boire le thé, le café ou le chocolat. A neuf heures, chacun se retire et fait ce qu'il juge à propos jusqu'à midi. A onze heures et demie, les cors de chasse avertissent qu'il faut dîner. On se met à table, d'où l'on ne sort qu'à quatre heures après avoir bu le café. On joue ensuite jusqu'à sept heures ; à huit heures les cors de chasse redonnent pour avertir d'aller souper ou d'entrer au bal. On y danse jusqu'à onze heures ; alors une table bien pourvue paraît. A minuit, on recommence les danses jusqu'à deux heures, et tout est fini⁵⁰. »

S'agit-il des fêtes évoquées par Salomon lorsqu'il écrit, en revenant de Thérapia : « Madame l'ambassadrice s'est parfaitement divertie en goûtant tous les plaisirs innocents que l'on peut se procurer à la campagne⁵¹ » ? L'une d'elles a été immortalisée par le peintre Van Mour dans un de ses tableaux intitulé *Fête donnée à Constantinople par ordre du Grand Seigneur à Madame la Marquise de Bonnac, née Gontault Biron*.

48. *Ibid.*

49. Lettre du 17 juin 1717, cf. *L'Islam au péril des femmes*, op. cit., p. 179.

50. SAUMERY P., *Mémoires et Aventures secrètes et curieuses d'un voyage du Levant*, Liège, 1702, vol. I, p. 140 et suivantes.

51. BAILLE DE LAFFITTE S., « Lettres que j'ai envoyées à Mr de Lamothe pendant mon séjour à Constantinople », archives de la famille Baille de Laffitte, château de Laffitte.

Le mal du pays et le retour à Pamiers

Il est significatif que Salomon ait écrit : « Madame l'Ambassadrice s'est beaucoup divertie » et non « Nous nous sommes beaucoup divertis ». S'il a sans doute goûté aux charmes de telles fêtes la première année de son séjour, il s'ennuie au bout de quelques mois et a le mal du pays, se plaignant amèrement de la rareté des lettres qu'il reçoit. « Le souvenir de mes parents et de mes amis font la meilleure partie de mon occupation dans ce pays-ci », écrit-il. Il donne régulièrement des nouvelles des membres de la parenté locale de la suite de Bonnac à son destinataire. En décembre 1716, il écrit que « le fils de Mr et Me de Lamothe devient un fort joli enfant que Mr et Mme de Bonnac n'aiment pas moins que moi... vous pourrez dire ceci à son père quand vous le verrez ». Il donne également des nouvelles de « Mr de Laria qui s'applique aussi beaucoup à son devoir, tout le monde est fort content de lui ». Une lettre datée de juin 1717 précise que « Mr d'Alby et Mr de Laria sont en très bonne santé que l'on est très contents d'eux ». En décembre 1717 : « Mr de St Alby et de Laria se portent fort bien et deviennent de fort jolis garçons, l'un et l'autre, vous pouvez en informer leurs parents. » Qui sont ces petits garçons et que font-ils dans le palais de Péra sans leurs parents ? Quels sont exactement leurs liens de parenté avec Bonnac ? On apprend qu'ils sont apparentés à Lamothe de Fouichet et sans doute aux Dussion de Mazères. S'agit-il de trois frères nommés par leur nom de terre ou d'enfants issus de familles différentes ? Étaient-ils confiés à des précepteurs et à des maîtres de danse comme les enfants élevés en France ? Apprenaient-ils le turc comme « les enfants de langue » ? Salomon est sensible à la grâce des enfants et porte sur eux un regard tendre. Ainsi note-t-il à propos du fils de Bonnac : « Le petit marquis d'Usson qui croît à vue d'œil et qui devient un des plus jolis enfants du monde fait la meilleure partie de nos amusements. Nous tâchons d'ailleurs de passer notre temps tout doucement et sans bruit autant qu'il nous est possible⁵². » Aussi est-ce avec une vraie tristesse qu'il annonce le 21 juillet 1718 le décès d'un des petits garçons dont il donnait auparavant de bonnes nouvelles, fils de Monsieur de Lamothe de Mazères, victime d'une « maladie de langueur de près de 4 mois sans presque jamais avoir senti son mal. Il avait les poumons et la poitrine pourris ». Et d'ajouter : « Nous en avons pris soin comme s'il avait été notre propre frère, je le regrette beaucoup en mon particulier, car il était un fort joli enfant et que je lui étais attaché pour diverses raisons dont l'avantage qu'il avait de vous appartenir n'était pas une des moindres ». Salomon souligne qu'il va écrire à son père afin de l'assurer que « nous n'avons rien oublié ni les uns ni les autres pour faire avoir soin de son fils tout comme s'il avait été notre propre enfant ». Une autre nouvelle tout aussi triste traverse la Méditerranée dans l'autre sens. Bonnac apprend le décès de Monsieur Delfraigne ; Salomon en est affecté et écrit à son cousin qu'il comprend la douleur qu'il doit « ressentir de la privation d'un si bon parent ». Ainsi la parenté locale partage-t-elle, par-delà la distance, la joie des naissances et la tristesse des décès.

52. *Ibid.*, lettre du 17 octobre 1717.

Il écrit beaucoup, mais se plaint aussi qu'on lui répond trop peu : il en fait le reproche à son destinataire, à son frère, à Madame de Lagrefel. Comme il se trouve très oisif et qu'il est parti quelques mois après la mort de son père, il est soucieux du devenir de la seigneurie qu'il veut reprendre en main. Bien qu'on ne dispose pas des lettres qu'il reçoit, ses réponses laissent comprendre la manière dont il gère ses biens à distance : son destinataire lui donne des détails sur la qualité et la quantité des récoltes, mais également sur les ventes et achats de bestiaux, et sur les débiteurs qu'il presse de rembourser leurs dettes. Les premiers mois, Salomon demande qu'on lui envoie 1 000 livres qu'il faudra faire passer par Monsieur Castagné de Carcassonne et Monsieur Constant de Marseille, car il pense que ces fonds rapporteront plus « ici que là-bas ». En même temps, rassuré par le recouvrement de ses revenus dont lui fait part son destinataire, il détaille longuement et sur plans (non conservés) les réparations (assez considérables) à faire dans sa maison de ville à Pamiers et les embellissements à apporter aux extérieurs de ses deux maisons de campagne, Laffitte et Salles. Ceux-ci ne sont pas si dispendieux, car il s'agit surtout d'arbres à planter « bien alignés », de terrasse à aplanir et de chemin à détourner, de bois de construction à abattre afin qu'il ait le temps de sécher avant son retour. Il contrôle de près les dépenses que pourra engager son destinataire pour sa maison de ville, car il ne veut pas « bâtir une maison et mourir de faim ». Il suggère de greffer ses arbres fruitiers, grâce à des greffes qu'on peut aller chercher à Bonnac. Il insère dans une enveloppe des graines de laitue, appelée « laitue de choux que je n'ai point vu en France » afin de les semer dès « l'été prochain ».

Ses appointements, dont on ignore le montant, doivent suffire à son train de vie, car les années suivantes, il souhaite que les revenus de sa seigneurie soient totalement consacrés au financement des aménagements en cours. Il semble même assez à l'aise pour envoyer une lettre de change de 5 300 livres (5 000 livres auxquelles s'ajoutent 300 livres d'intérêts) qui passe par Magis de Marseille pour rembourser totalement une dette à Madame de Cassaignard, une voisine et amie. Il maintient autant qu'il le peut ses relations avec son frère, ses parents, amis et voisins, que ce soit par ses lettres ou par l'envoi de cadeaux. Le frère du juge-mage de Limoux, qui voyage pour le plaisir, est reçu à la table de l'ambassadeur et donne des nouvelles du pays. Juste avant qu'il reparte en vaisseau, Salomon le charge d'une boîte contenant des cadeaux souvenirs à rapporter au pays : un ceinturon pour son destinataire, un portefeuille brodé d'or aux armes de la famille pour son frère, un matériel pour fumer la pipe turque à l'intention de l'abbé Dusson, dix chapelets, des croix de Jérusalem, petites et grandes, une petite boîte de baume de Judée. Bref, des « souvenirs » typiques de l'Empire ottoman.

Pendant la dernière année de son séjour, son domestique Antoine « a pris fantaisie » de revenir au pays pendant trois mois, aussi son maître lui a-t-il demandé de passer à Pamiers pour donner de ses nouvelles de vive voix.

Bref, lettres, argent, cadeaux et personnes circulent régulièrement, reliant étroitement le comté de Foix à Constantinople. Bonrepaux écrit à son neveu Bonnac qu'il cherche quelqu'un de confiance pour s'occuper d'une forge installée depuis trois ans dans le Donezan. Bonnac pense à Monsieur de Lamothe de Fouichet, le destinataire de Salomon.

Celui-ci approuve ce choix et en informe son correspondant. Dans une lettre datée du 5 août 1718, il le prie d'accepter la proposition de Bonnac : « Quelque dérangement que votre éloignement puisse porter dans mes affaires par rapport au soin que vous en voulez bien prendre, vous ne sauriez cependant me faire un plus sensible plaisir, Monsieur, que d'accepter tout ce que Bonrepaux pourra vous proposer la dessus, les intérêts de ces messieurs et les vôtres m'étant infiniment plus chers que les miens propres ». On mesure l'importance des liens de parenté dans la détermination des métiers et statuts des uns et des autres, et le respect plein de gratitude dont Bonrepaux est l'objet.

Je suppose que Salomon envie la vie familiale de son cousin avec sa jeune épouse et ses deux petits garçons et qu'il songe lui aussi à fonder une famille. C'est sans doute la raison pour laquelle il fait aménager sa maison de ville et sa maison de campagne afin qu'elles soient belles et confortables à son retour. Il écrit dans son *Mémoire généalogique* qu'il « a demandé au roy l'agrément de se retirer chez lui pour vaquer à ses affaires particulières qu'il avait laissées fort en désordre à son départ pour Constantinople qui arriva peu de temps après la mort de son père ».

Il embarque pour un retour définitif le 22 juillet 1719, soit cinq ans avant la fin de l'ambassade de Bonnac. Ouvrant alors un cahier qu'il a intitulé « Journal de mon voyage de Constantinople en France dans le mois de juillet 1719 », il y note les aléas de la navigation jour après jour. Après 51 jours de navigation, il arrive le 10 septembre dans la rade de Marseille, mais il est contraint d'y rester 10 jours pour faire sa quarantaine et ne sort que le 22 du Lazaret. Il passe ensuite quelques jours à Marseille, sans doute pour organiser son retour à Pamiers, et prend la diligence le 28 septembre pour Montpellier avec une halte d'une nuit à Avignon. Le 4 octobre, il arrive à Toulouse où son frère est venu l'accueillir. Tous deux rendent visite à leur parenté à Toulouse, Tarabel, Mazères, Saverdun. Il arrive à Pamiers après 32 jours de pérégrination, de Marseille à Pamiers, soit « compris ma quarantaine faisant en tout 83 jours de voyage de Constantinople à chez moy⁵³ ».

Pendant les presque trois mois que dure ce retour au bercail, se trame à Constantinople un événement très important aussi bien pour la Porte ottomane que pour la France : la préparation de l'ambassade de Mehmed Efendi en France. Salomon a très probablement suivi l'affaire avant son départ en juillet. Celle-ci aura lieu pendant l'année 1720-1721. L'ambassadeur ottoman Mehmed Efendi parcourt la France pour sceller l'amitié ancienne entre les deux pays, mais aussi avec l'intention de réunir des informations pour la modernisation de l'Empire ottoman. Il débarque à Sète à la fin de l'année 1720, à Toulouse le 1^{er} février 1721, soit deux mois avant le mariage de Salomon⁵⁴. Salomon s'est-il rendu à Toulouse pour lui rendre visite ? Je n'en ai aucune certitude, et pourtant je ne peux imaginer qu'il ne l'ait fait, ne serait-ce que par amitié et respect pour son cousin ambassadeur.

53. BAILLE DE LAFFITTE S., *Journal de mon voyage de Constantinople en France dans le mois de juillet 1719*, manuscrit, archives de la famille Baille de Laffitte, château de Laffitte.

54. GUARISCO T., *Un ambassadeur ottoman à Toulouse sous la Régence*, master 2 d'histoire moderne sous la direction de Mathieu Grenet, université Toulouse-Jean Jaurès, 2017 ; GRENET M., *1721. Un visiteur inattendu, l'ambassadeur du sultan*, Toulouse, Éditions midi-pyrénéennes, 2019.

À son retour dans la capitale ottomane, exactement un an après son départ, Mehmed Efendi rend compte de ses observations au sultan dans un rapport d'ambassade, appelé « relation », et en turc *sefâretnâme*, texte d'une grande richesse, car témoignant de la manière dont un diplomate turc particulièrement ouvert observe la France, ses paysages, ses monuments, ses techniques, ses mœurs, ses représentants politiques. Bonnac l'a fait traduire, non sans ajouter ses commentaires sur les exemplaires manuscrits à destination de Paris, afin de rectifier ou critiquer certaines des affirmations de Mehmed Efendi⁵⁵. L'un de ces manuscrits a été transmis par Bonnac à Salomon à son retour en France, probablement en 1725, soit avant son départ en Suisse (1726) où il va occuper un nouveau poste d'ambassadeur⁵⁶. Sans doute organisèrent-ils des retrouvailles familiales en 1725 au château de Bonnac situé à quelques kilomètres à peine de celui de Laffitte. Bonnac aura pu découvrir l'épouse de Salomon, Jeanne Philiberte de Gargas de Maurand, issue d'une famille noble de Pamiers, et leurs jeunes enfants. Il aura fait le point avec Salomon qu'il a chargé de gérer ses affaires entre 1720 et 1725⁵⁷. Les années suivantes, tandis que Bonnac séjourne en Suisse, Salomon partage son temps entre Pamiers et Laffitte et mène jusqu'à sa mort en juillet 1743 une vie de seigneur soucieux de la mise en valeur de ses biens tout en occupant des fonctions politiques locales. Il gère de près ses six métairies, ses vignes, ses bois et la moitié d'un important moulin farinier sur l'Ariège. Ses revenus fonciers (vente de grains et de bêtes, essentiellement des ovins) semblent suffisants pour élever sa nombreuse famille : marié à 44 ans, en une dizaine d'années, il devient père de dix enfants. Il envoie sa progéniture en pension à Toulouse, ses fils chez les jésuites et ses filles chez les religieuses de Notre-Dame. Sans doute son parcours ouvert sur le monde et sa culture acquise près de Bonrepaux n'ont-ils pas été étrangers à sa désignation par le roi « pour représenter sa personne pour convoquer et présider les assemblées des États de Foix ». Il exercera plus tard une autre fonction honorifique, celle de lieutenant du roi, des villes et du château de Foix, exercée précédemment par son frère décédé en 1735. On peut imaginer qu'il a lu et relu le manuscrit confié par son cousin lui rappelant son expérience turque. Il l'a conservé précieusement avec ses lettres dans ses papiers personnels⁵⁸. C'est la découverte de ces archives qui m'a incitée à suivre ses traces jusqu'à Constantinople.

55. Cette ambassade a fait l'objet de nombreuses analyses, en France comme en Turquie ; voir en particulier VEINSTEIN G. (éd.), *Mehmed Efendi, Le paradis des infidèles : un ambassadeur ottoman en France sous la Régence*, Paris, Maspéro-La Découverte, 1981 ; GÖÇEK F. M., *East Encounters West: France and the Ottoman Empire in the Eighteenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1987 ; HITZEL F., « Sefaretnâme, comptes rendus des ambassadeurs ottomans en Europe », dans *Turcs et turqueries*, op. cit., p. 97-110.

56. Le manuscrit a dû être terminé à la fin de l'année 1724 juste avant le retour de Bonnac en France. F. Hitzel date de décembre 1725 la transmission de la traduction à la bibliothèque du roi, voir la notice « Julien-Claude Galland », dans POUILLON F. (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2012, p. 442.

57. On reconnaît l'écriture de Salomon dans un document intitulé « Inventaire des liasses des papiers que j'ay en main concernant les affaires de Mr le Marquis de Bonnac depuis l'année 1720 jusques y compris celle de 1725 ». On en compte vingt-deux sur des sujets très variés.

58. Fatma Müge Göçek, *East Encounters...*, op. cit., recense (p. 139) l'existence de dix manuscrits de cette relation, dont quatre sont en Turquie et six dans différents pays européens. L'un d'eux est conservé aux Archives nationales, un autre à la Bibliothèque nationale de France. Il faut en ajouter un, jusqu'ici inconnu, conservé dans les archives de la famille Baille de Laffitte.

CHRONIQUE DES THÈSES

CROUZIER-ROLAND N., *Mémoires écrites et politiques documentaires des villes de l'Aquitaine sous obédience anglaise (XIII^e-XV^e siècle)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, université Bordeaux-Montaigne, 18 décembre 2021.

Jury : Pierre Chastang, professeur, université de Versailles-Saint-Quentin (président du jury et rapporteur); Hélène Débax, professeure, université Toulouse-Jean Jaurès (rapporteuse); Frédéric Boutouille, professeur, université Bordeaux-Montaigne (directeur de la thèse); Isabelle Brethauer, docteure, chargée d'études documentaires aux Archives nationales; Sandrine Lavaud, maîtresse de conférences, université Bordeaux-Montaigne; Agnès Vatican, directrice, archives départementales de la Gironde.

La soutenance de la thèse de doctorat de Nathalie Crouzier-Roland s'est tenue à Pessac, le 18 décembre 2021 à partir de 9 heures, dans la salle Pierre Paris de la Maison de l'archéologie de l'université Bordeaux-Montaigne, en « présentiel » et dans le respect des contraintes sanitaires en réaction à l'épidémie de Covid 19.

Nathalie Crouzier-Roland (désormais NCR) a commencé sa présentation en remerciant les membres du jury ainsi que son directeur de thèse, Frédéric Boutouille. Sa thèse s'inscrit dans la continuité d'un master consacré au cartulaire municipal, ou Livre velu, de Libourne et débuta en 2016, grâce à un contrat doctoral obtenu par le Labex LaScArBx (Laboratoire des sciences archéologiques de Bordeaux). Son travail de thèse s'est consacré à l'histoire documentaire des institutions, en particulier des livres urbains, durant la domination anglaise sur l'Aquitaine, qui est aussi une période d'essor de l'écrit et de la conservation documentaire. L'objectif était de comprendre comment se sont formés les corpus documentaires de sept villes du diocèse de Bordeaux (Bordeaux, Libourne, Blaye, Bourg, Saint-Émilion, Saint-Macaire, Cadillac), d'en déterminer les fonctions, les formes adoptées, les mécanismes de construction ainsi que leurs liens scripturaires avec l'administration et la Couronne anglaises. Cela a permis à NCR de tenter de reconstituer ce qu'étaient les fonds urbains régionaux des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, jusqu'à restituer leurs conditions de stockage. Ville par ville, des approches quantitatives puis qualitatives ont été suivies pour comprendre le rôle de chaque document.

NCR est ensuite revenue sur les difficultés auxquelles elle a dû faire face durant ces cinq années de recherche. La crise sanitaire a perturbé l'accès au corpus et à la bibliographie, certains fonds sont demeurés inaccessibles. Le corpus étudié a donc été limité aux documents municipaux. L'autre contrainte majeure est liée aux conditions de travail à la suite du contrat doctoral, puisque le cumul des emplois et la précarité qui leur est associée impliquent des conditions de recherche plus difficiles.

Pour conclure sa présentation, NCR revient sur le processus de formation d'identité urbaine qui se décèle à travers les corpus documentaires, un mouvement qui se lit aussi

dans l'usage des langues, avec le gascon, et qui devient de plus en plus présent au cours des XIV^e-XV^e siècles. Parmi les perspectives ouvertes par ce travail, des sujets mériteraient des recherches supplémentaires en intégrant les documents qui n'ont pu être enregistrés dans le cadre de la thèse. On pensera par exemple à une approche spécifique des coutumes du Bordelais dont les principaux registres urbains conservent des copies, et qui n'a pourtant pas encore été réalisée.

Suite à cette présentation, Pierre Chastang remercie NCR pour sa présentation, qui complète bien le travail réalisé dans la thèse, et passe la parole à son directeur. Frédéric Boutouille (désormais FB) salue un travail d'ampleur mené dans le cadre d'une reconversion professionnelle, commencé en master et sous sa direction. Il en rappelle la genèse, dans le prolongement d'un programme d'édition des *Gascon rolls*, et souligne les compétences en recherche et en archivistique que NCR a peu à peu acquises, son goût des archives, de la paléographie et ses compétences en codicologie. Il rappelle également que NCR a produit plusieurs articles issus de ses premiers travaux sur le Livre velu de Libourne et participé à des ouvrages scientifiques et à des projets collectifs en parallèle de la thèse. Bien qu'il ait fallu renoncer à certains points de l'analyse pour mener cette recherche à terme, le travail réalisé (668 pages denses) force l'admiration. De plus, les six tableaux d'annexes sont très utiles pour entrer dans la matière des cartulaires libournais et bordelais ainsi que les 319 figures qui facilitent bien la lecture et la compréhension des livres urbains.

La somme des acquis est considérable. Selon FB, la thèse présentée est un travail pionnier qui apporte du neuf sur bien des sujets. Il donne à voir autrement l'histoire des archives de cette région et remet en cause des croyances qui perduraient, comme à propos de la pseudo-ligue des villes filleules de 1379.

Invitée à prendre la parole à son tour, Hélène Débax (désormais HD) exprime également ses félicitations pour cette belle thèse, très « copieuse ». Elle salue le travail archivistique d'ampleur qu'est l'inventaire de toutes ces archives municipales, avec une documentation que NCR était parfois la première à coter depuis leur conservation. Ce travail est précis, avec un souci constant de caractériser et de préciser tous les phénomènes observés selon les méthodes de la codicologie quantitative. Tout en louant la qualité des 319 figures et des nombreux graphiques, HD regrette la complexité de certains histogrammes. De même aurait-elle aimé que la problématique, tout à fait pertinente (déterminer si la révolution documentaire en Bordelais est le résultat d'une impulsion par le haut ou d'une émanation par le bas), intervienne davantage comme élément directeur alors qu'elle est plutôt incidente. Elle s'interroge sur l'expression de « politique documentaire » qui lui semble trop contemporaine pour désigner une réalité de la fin du Moyen Âge et lui préfère les expressions de pratiques documentaires, productions d'archives et constructions mémorielles.

Le plan est clair et progressif et les descriptions sont très minutieuses et détaillées. Cependant, les parties sont trop inégales en taille, fractionnées à l'excès, alors que les synthèses et les conclusions méritent d'être étoffées. NCR a également bien montré le rôle des inventaires, conservés dans quatre villes et pouvant être produits en justice (ce sont moins des inventaires d'archives que des inventaires de droits). La reconstitution des lieux d'archivage dans les maisons communes et les hypothèses sur le rangement

des archives sont pertinentes. Cependant, les développements sur les professionnels de l'écrit, dans une région où le notariat arrive sur le tard (1255 à Bordeaux), sont inégaux et soulèvent des discussions (ainsi à propos des *cartolari*). HD note, surtout dans la dernière partie, une absence de recul vis-à-vis d'une matière foisonnante, ce qui nuit à la synthèse.

En réponse, NCR revient sur le choix des villes retenues pour son étude, circonscrite à la liste des membres de la prétendue ligue de 1379, et sur les termes du sujet, définis par l'appel à candidatures du contrat doctoral du Labex LaScArBx.

La parole est ensuite donnée à Isabelle Bretthauer (désormais IB). Elle salue un travail qui installe le lecteur face aux sources municipales dans toute leur ampleur typologique (chartiers, cartulaires, livres juratoires, registres de comptes, registres de délibération, inventaires), ce qui est très intéressant et peu souvent réalisé. L'utilisation des Rôles gascons, cette série de la chancellerie anglaise dont l'édition est désormais accessible et qui ont alimenté les fonds urbains, permet de sortir des ensembles d'archives locaux et d'avoir un point de comparaison à l'échelle régionale. IB note que si le contexte du contrat doctoral a aiguillé le contenu, le lecteur n'en est pas assez informé pour comprendre tous les choix suivis.

Les parties sont bien liées entre elles, mais IB aurait aimé davantage de décompositions en sous-parties, notamment dans la deuxième partie, autour de l'archivistique, des registres urbains ou des chartiers, pour mieux faire ressortir les différences d'investissements ou de capacités juridiques, notamment entre les villes de commune et des villes restées sous autorité seigneuriale. Sur le plan archivistique, bien que le travail effectué soit déjà très important, IB aurait souhaité davantage de précisions sur les inventaires en ajoutant les cotes anciennes et les documents perdus. Elle aurait également aimé des discussions plus poussées sur les typologies documentaires, ainsi entre différents types d'inventaires ou de registres urbains, à propos desquels un gros travail de codicologie quantitative a été mené. Elle souligne néanmoins la qualité du travail de codicologie qui est très précis et remercie NCR pour cela.

Puis Agnès Vatican (désormais AV) prend la parole et explique que ce travail vient renouveler notre savoir sur les fonds communaux en apportant de nombreux éléments techniques sur les productions. Les apports sont grands pour l'archivistique giron-dine. Cette thèse est une véritable immersion paléographique et codicologique qui met en lumière des documents reconnus comme des sources essentielles pour l'histoire du Bordelais médiéval, mais qui n'étaient connus que de manière partielle.

Ce travail montre aussi la mobilité constante des archives médiévales malgré une volonté permanente des municipalités de les maîtriser et de les conserver. L'étude monographique réalisée par NCR permet même de révéler dans le détail les phénomènes d'aller-retour entre la maison commune et des habitations privées. Cette mobilité rend la question de la localisation des documents essentielle pour comprendre les fonds et leur état de conservation.

L'approche de NCR sur les pratiques documentaires a fait apparaître de nombreuses singularités locales avec des typologies plus représentées dans certaines villes (chirographes à Saint-Émilion, baux à fief à Cadillac, pièces de procédure à Saint-Macaire ou encore archives d'une confrérie à Libourne). Il serait d'ailleurs intéressant d'observer si ces singularités se maintiennent aux périodes postérieures. Il y a néanmoins une

rupture dans les fonds communaux après la Révolution et il faudrait peut-être approfondir le travail sur le traitement des archives au XIX^e siècle, période clé pour comprendre le prisme à travers lequel nous abordons ces fonds aujourd'hui.

Sandrine Lavaud (désormais SL) s'exprime ensuite et explique que grâce à ses travaux de master, aux articles qu'elle a publiés et aujourd'hui à sa thèse, NCR se place en spécialiste des archives des corps de ville du Bordelais médiéval. Elle a bousculé certains paradigmes que l'on avait sur les livres bordelais. Le travail sur le contenu iconographique du corpus est également à souligner, pour son ampleur et son caractère inédit. Cependant, la thèse comporte des redondances selon SL, en partie liées à la grille d'analyse des sources. La problématique, orientée sur la construction mémorielle, implique un biais de lecture du corpus. Il faudrait trouver d'autres lignes de force pour l'argumentation en étendant le champ comparatif qui aurait dû dépasser le Bordelais et s'étendre sur les autres villes de la principauté de Guyenne. De même, l'étude des productions documentaires mériterait d'intégrer la question des contextes commerciaux et politiques.

L'investigation menée par NCR, telle une enquête, est passionnante dans ses révélations. SL regrette néanmoins les passages de descriptions qui restent souvent dans l'analyse technique seule et finissent par lasser le lecteur. Cela n'empêche pas la présence de nombreuses belles pages, comme celles sur les hypothèses de rangement ou encore sur les formes documentaires remarquables.

Enfin, Pierre Chastang (désormais PC) termine le tour de parole en indiquant qu'il a beaucoup apprécié la qualité analytique de la thèse, qui est précise et bien rédigée. NCR fait preuve d'un savoir érudit, en tant qu'historienne et archiviste, se plaçant ainsi dans la tradition des études quantitatives. Sa maîtrise de la méthodologie amène, certes, des répétitions dans l'argumentation, mais apporte une cohérence à l'ensemble. Ce travail analytique d'ampleur permet d'aborder l'histoire documentaire et archivistique des communautés urbaines de manière complexe.

Selon lui, la question des échelles d'analyse est posée de manière pertinente sans toujours trouver de réponse. C'est une question centrale qui mériterait d'être approfondie. La nature du corpus, très hétérogène, a rendu difficile la comparaison des résultats obtenus d'un fonds à l'autre et d'une échelle à l'autre. Pour contourner cette contrainte, il faudrait peut-être mieux comparer des systèmes documentaires, en étant plus synthétique donc, au lieu de documents isolés.

PC exprime également son accord avec les avis de ses collègues concernant la qualité de la thèse et ses apports importants tout en rappelant également les remarques sur la construction du plan, les questions de « politique documentaire » ou encore l'intégration d'autres villes dans l'analyse comparée. Il conclut en réaffirmant qu'il a pris grand plaisir à lire cette thèse qui apportera beaucoup aux historiens du Moyen Âge et mettra à leur disposition une matière importante. Il encourage vivement NCR à valoriser la richesse de ses analyses sous la forme de publications à la suite de ce doctorat.

Après une brève délibération, le jury attribue de manière unanime à Nathalie Crouzier-Roland le titre de docteure en histoire médiévale et la remercie pour la qualité scientifique de son travail de doctorat.

Gabriel VIALATTE

COMPTES RENDUS ET NOTES BRÈVES

**L'une des plus belles sources méridionales du VII^e siècle rééditée,
traduite et commentée : la Vie de l'évêque Didier de Cahors**

BATE K., CARPENTIER É., PON G. (éd.), *La Vie de saint Didier évêque de Cahors (630-655)*, Turnhout, Brepols, Hagiologia 16, 2021, 280 p.

L'époque mérovingienne compte quelques sources d'une richesse exceptionnelle : la Vie de saint Didier, évêque de Cahors entre 630 et 655, fait partie de ces pépites, bien connue des historiens qui travaillent sur cette période. C'est dire si cette publication, qui comprend à la fois l'édition du texte, sa traduction, une très riche introduction et des notes explicatives généreuses, est un magnifique cadeau pour les chercheurs ! On la doit à une équipe du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers qui, dans un premier temps, travailla collectivement à la traduction, puis, en comité plus réduit, à la réédition du texte latin et à son étude minutieuse. Cette dernière étape du travail dont on peut apprécier aujourd'hui le résultat fut conduite par Keith Bate, Élisabeth Carpentier et Georges Pon, aidés par les avis éclairés d'autres spécialistes, en particulier Brigitte Boissavit-Camus, Françoise Prévot et Cécile Treffort.

L'ouvrage est découpé en deux grandes parties : la première comprend une très riche introduction de plus de cent trente pages suivie d'une bibliographie, la seconde, le texte lui-même de la *Vita*, édité et traduit en face à face, accompagné de notes explicatives en bas de page et en annexe. Quatre documents en appoint permettent d'approcher les sources et de visualiser les informations géographiques : une page du manuscrit de Moissac (Paris, BnF lat. 17002, f. 207r), une autre de celui de Saint-Géry (Copenhague, Bibl. royale, Thott 136, f. 2v), la carte des possessions de Didier de Cahors (dans une résolution qui la rend malheureusement illisible), enfin le plan de Cahors aux VI^e-VII^e siècles d'après la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule* (t. VI, Paris, 1989). L'ensemble est complété par deux index, l'un consacré aux références scripturaires, l'autre aux noms de personnes et de lieux.

L'introduction s'ouvre sur l'étude des différents manuscrits contenant ce texte, les deux principaux étant le légendier de Moissac (Paris, BnF lat. 17002, f. 207rv-217) daté du début du XI^e siècle [A] mais qu'une plume du XII^e siècle a complété ou corrigé, et un manuscrit de Saint-Géry de Cahors du XIV^e ou XV^e siècle (Copenhague, Bibl. royale, Thott 136, f. 1-30) plus fautif [C], duquel procèdent des copies tardives [variantes B]. Un schème (p. 28) récapitule la transmission des manuscrits : un premier texte perdu [ω] aurait été rédigé à la fin du VII^e siècle, légèrement remanié

à l'époque carolingienne avec l'ajout des miracles [a], d'où serait tiré le manuscrit de Moissac [A], et plus indirectement celui de Saint-Géry de Cahors [C], lui-même ayant donné lieu à des copies [B et ses différentes versions] à l'époque moderne. Il est à noter qu'il manque sur le schème le *Br* (copie du XVII^e siècle, Bruxelles, Bollandistes, n° 8944, f. 175-304) par ailleurs mentionné dans les commentaires.

Les deux derniers éditeurs de cette *Vita*, René Poupardin en 1900 et Bruno Krusch en 1902, avaient daté ce texte de la fin du VIII^e siècle, s'appuyant sur le fait qu'il s'inspire de la *Vita Eligii* considérée par eux comme carolingienne et sur les miracles qui mentionnent un évêque de Rodez de la fin du VIII^e siècle. Cette datation est ici réévaluée à nouveaux frais : d'une part, des études récentes ont établi que le plus ancien texte conservé de la Vie de saint Éloi a bien été écrit par saint Ouen au VII^e siècle ; d'autre part, Michel Banniard a démontré que la langue et le style de la Vie de Didier témoignaient sans conteste d'une écriture mérovingienne, ce que conforte l'avis de Martin Heinzelmann sur l'organisation générale de l'œuvre, caractéristique de cette période ; quant aux miracles, si l'on fait exception des deux premiers, sans doute de la fin du VII^e siècle, les suivants sont carolingiens (d'où la présence de l'évêque de Rodez), voire postérieurs pour les deux derniers. L'allusion au témoignage d'un contemporain (c. 32) laisse penser que la première rédaction de la *Vita* a suivi de près la mort du saint (655). Cependant, l'hypotexte a sans doute été amplifié à l'époque carolingienne et, par la suite, se sont rajoutées les erreurs ou les corrections des copistes ultérieurs. Un dernier argument d'ordre historique est avancé : à partir de 675, la liste des évêques de Cahors s'interrompt, ce qui correspondrait à des troubles liés à la marche vers l'indépendance de l'Aquitaine qui aurait rendu le travail d'un hagiographe plus difficile, en particulier pour accéder à des archives. D'autres indices plus solides auraient pu être pris en compte : une étude comparée avec des Vies de saints évêques datées du VII^e siècle et appartenant à la même zone géographique (l'Aquitaine Première devenue province ecclésiastique de Bourges), comme Éloi, Outrille et Sulpice II de Bourges, Priest et Bonnet de Clermont, aurait permis de voir qu'ils procèdent du même modèle politique, celui de fidèles serviteurs de la royauté, passés par le palais dans leur jeunesse (à l'exception de Priest), nommés par le roi, fondateurs de monastères sur le modèle iro-franc. Tous ces textes relèvent sans aucun doute d'une forme de propagande pro-royauté qui permet de les dater avant 700 ou peu après, à un moment où le contrôle royal cherche encore à se maintenir dans ces régions. La question du commanditaire – qui n'a pas été posée ici – est absolument cruciale. L'hagiographe répond au cadre dicté par les alliés de la royauté, voire le pouvoir royal lui-même. Cette idée va d'ailleurs dans le sens de l'identification de l'auteur de la *Vita* : sans aucun doute un Cahorsin qui connaît bien sa ville ; non pas un clerc de la cathédrale – il dénigre les clercs – mais plutôt un moine du monastère Saint-Amans fondé par Didier, qui connaît bien la vie monastique et a accès à ses archives. Un autre argument pourrait être ajouté : ce monastère ayant été placé, à la demande de Didier, sous la protection du roi d'Austrasie (en témoigne sa lettre au maire du palais Grimoald), il semble dès lors logique que le moine hagiographe mette en avant les services de Didier à l'égard de

la royauté et son indéfectible fidélité au roi. Par ailleurs, son œuvre se démarque à la fois par la qualité de son style, l'utilisation de ses sources et la méthode qui sous-tend la construction générale. Son niveau de langue est soutenu, usant du *sermo politus* destiné à un public aquitain lettré. En bon hagiographe, il nourrit son récit d'emprunts aux Écritures, à saint Jérôme, à d'autres Vies de saints (dont la *Vita Eligii*). Mais ce qui est beaucoup plus original, c'est qu'il insère directement des documents écrits qu'il a sous la main (lettres de Herchenfreda à son fils, précepte de nomination de Dagobert, *induculus* envoyé à Sulpice de Bourges pour la consécration de Didier, une partie de son testament), parfois aussi de manière indirecte (actes de donation, préceptes du roi contre les meurtriers de Rustique, inscriptions gravées sur des objets liturgiques). L'organisation générale de la *Vita* fait ici l'objet d'une belle analyse qui reprend l'article de Françoise Prévot paru en 2009 (« La construction de la cité chrétienne d'après la *Vita* de Didier, évêque de Cahors », dans *Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle*, Rennes, 2009, p. 71-81). Elle est structurée en trois parties : la première, chronologique, décrit la jeunesse de Didier jusqu'à son élévation à l'épiscopat ; nourrie de documents authentiques, elle sert à ancrer le personnage dans l'histoire et à garantir sa légitimité ; la deuxième, plus longue, est construite de manière thématique, avec pour objectif de rendre compte de l'œuvre de Didier, tant matérielle que spirituelle, dans la construction de la cité chrétienne de Cahors ; la troisième clôt l'ensemble par le récit de la mort de Didier, tout en donnant un ancrage géographique précis, indispensable à l'organisation de son culte.

La suite de l'introduction reprend ces différents temps du récit, en les commentant en détail et en s'appuyant sur une solide bibliographie : la famille et la formation de Didier au palais, son accession à l'épiscopat, la construction de la cité chrétienne, sa mort et la naissance de son culte. Cette analyse linéaire permet d'avoir une idée de la richesse de ce texte, en particulier de toutes les informations concernant la famille des Salvi-Didier – attention toutefois au raccourci hâtif qui fait de saint Salvi, évêque d'Albi mort en 584, « son grand-père » (p. 57) –, l'éducation des jeunes nobles, les charges palatines (celle de trésorier en particulier), l'ingérence royale dans les nominations épiscopales, la répression menée par Dagobert après l'assassinat de Rustique (frère et prédécesseur de Didier). Mais le cœur du récit est bien la construction de la cité chrétienne qui passe à la fois par des constructions monumentales (les remparts, le palais épiscopal, le *castellum*, de nombreux édifices religieux dont le monastère Saint-Amans) et par la « construction spirituelle » grâce aux vertus dont fait preuve le saint (la charité à l'égard des pauvres, la prédication, le service du temple, les donations à son Église, l'introduction du monachisme). L'analyse qui en est donnée ici permet une compréhension très fine du texte : ayant trouvé une cité déchirée par la mort de Rustique, Didier refonde la ville sur le plan matériel et spirituel et lui redonne ainsi une prospérité inégalée. La *Vita* se termine par la mort du saint et le cortège funèbre entre les cités d'Albi et de Cahors, citant au passage plusieurs noms de lieux. Quant aux Miracles écrits à la suite, ils témoignent de la volonté d'implanter le culte. Pourtant ce dernier ne semble guère s'être développé, si l'on en juge par le très faible

nombre de dédicaces d'églises dans le diocèse ou ses environs. On pourrait ajouter à cela le nombre très restreint de copies médiévales de la *Vita*.

La quatrième partie de cette longue « introduction » revient sur les informations historiques les plus intéressantes de la *Vita*, classées en cinq thématiques : « l'État, la cité et l'évêque », « l'évêque et la société », « la richesse d'un grand propriétaire », « l'évêque et la vie religieuse dans le diocèse de Cahors », « la fièvre bâtisseuse de Didier ». Ces différents angles d'approche permettent d'explorer l'essentiel des points d'intérêt du texte, étudiés par les historiens, les archéologues et les historiens de l'art. Cette synthèse s'appuie donc sur de nombreux travaux qui sont confrontés et débattus le cas échéant. Le chercheur y trouvera ainsi une matière abondante et solide, à la fois sur les fonctions d'un évêque du VII^e siècle, la société de son temps, la question des *villae*, le développement du monachisme, enfin sur la ville de Cahors elle-même et son paysage monumental. Cette dernière partie est particulièrement riche et passionnante. On peut, bien sûr, ne pas être d'accord avec certaines conclusions ou avoir envie d'en discuter. Par exemple, reprendre, sans la nuancer, l'idée de Jean Durliat (dans *Annales du Midi*, n° 143, 1979, p. 237-254) selon laquelle l'évêque « est responsable dans sa cité de l'impôt » paraît aujourd'hui très discutable ; il s'appuyait en effet sur un argument assez ténu, celui du colon qui doit verser cent mesures de vin « *in dominico* », traduisant ce terme par « fisc » alors qu'il peut aussi signifier « demeure seigneuriale » (d'après Niermeyer qui cite justement le c. 24 de la *Vita Desiderii*), ce qui, dans ce cas, ferait de Didier le *dominus* de cette terre et non le perceuteur public de l'impôt ; et, si tant est qu'il s'agisse bien d'une terre du fisc concédée à l'église de Cahors, cela ne signifie pas pour autant que l'évêque avait le contrôle de la perception de l'impôt à l'échelle de toute la cité, mais seulement sur les terres pour lesquelles il avait reçu délégation de la collecte fiscale. La thèse de Jean-François Boyer (*Pouvoirs et territoires en Aquitaine du VII^e au X^e siècle. Enquête sur l'administration locale*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2018), qui n'est malheureusement pas citée, montre que ce dernier cas de figure était fréquent dans le cadre des établissements religieux du VII^e siècle. Le rôle de Didier dans le développement du monachisme aurait pu également être davantage approfondi en comparant son action avec celle d'évêques contemporains (Éloi, Sulpice II de Bourges, Priest de Clermont, par exemple), tous adeptes d'un modèle monastique iro-franc (mêlant les règles irlandaises à celle de Benoît) qu'ils implantent dans leur diocèse. Les études récentes sur la question ont montré que pour les élites mérovingiennes, fonder des monastères relevait d'une stratégie politique à plusieurs décentes, leur permettant de contrôler les réseaux aristocratiques locaux, de capter les donations, de gagner la protection royale, d'entretenir la *memoria* familiale, éventuellement d'avoir des lieux de refuge. Autant d'éléments que l'on retrouve dans la fondation principale de Didier, le monastère Saint-Amans dans le faubourg de Cahors. À ce sujet, une autre source n'a pas été ici prise en compte : la notice de Didier d'Auxerre (605-623) dans les *Gestes des évêques d'Auxerre*. Cet autre Didier, appartenant à la génération des parents de l'évêque de Cahors, est certainement un membre de cette famille ; son testament transmis dans

les *Gesta* lègue à l'église d'Auxerre des *villae* situées dans le Quercy, le Rouergue et l'Albigeois (présentées par ailleurs p. 88). Mais le même texte mentionne aussi des donations « pour l'entretien des moines » « à la basilique Saint-Amans » où sa mère Nectérie « est enterrée ». Si l'on considère ce passage comme fiable, au même titre que le reste du testament, cela signifierait que la basilique Saint-Amans existait avant Didier, qu'elle était déjà desservie par une communauté de moines et servait même de nécropole familiale. Ce dernier point pourrait expliquer le choix de Didier d'en faire le lieu de sa propre sépulture : il n'aurait donc pas fondé, mais refondé le monastère en le reconstruisant en partie et en y imposant de nouvelles règles. L'hagiographe se serait ainsi bien gardé d'évoquer ces épisodes antérieurs afin de donner au saint évêque tout le mérite de la fondation. Les auteurs de cet ouvrage ont raison de dire en conclusion que la *Vita* de Didier est une « œuvre militante » (reprenant la formule de Monique Goullet) dont l'objectif est de montrer comment le saint évêque a établi une sorte de *pax romana* dans le Cadurcinois durant son épiscopat. Certes ! mais une paix « tendue », car la tension est palpable de bout en bout : en amont, avec l'assassinat de son frère Rustique et l'application des terribles sentences de Dagobert pour punir les coupables ; en aval, avec les deux premiers miracles de punitions contre deux individus (dont un clerc) qui s'étaient réjouis de sa mort ; entre les deux, les actions de Didier pour maintenir la paix sociale par une politique de grands travaux publics, de générosité envers les pauvres et de fondations monastiques ; avec, en toile de fond, le soutien constant de la royauté et, en retour, la fidélité de Didier à son égard. On serait presque tenté d'imaginer ici une alliance roi-évêque-peuple contre une partie de l'aristocratie et du clergé local.

La cinquième et dernière partie de l'introduction présente les choix opérés par les auteurs pour proposer une nouvelle édition du texte : celui de suivre « d'aussi près que possible » le manuscrit de Moissac (Paris, BnF lat. 17002, f. 207rv-217, A) tout en faisant ressortir en caractères gras les additions du XII^e siècle, et de signaler dans les notes les variantes du manuscrit de Saint-Géry (Copenhague, Bibl. royale, Thott 136, f. 1-30, C), ne faisant appel aux leçons de la famille *B* qu'en dernier recours. La capitulation est plus problématique : les auteurs ont finalement choisi de reprendre le découpage des chapitres de l'édition de Bruno Krusch qui a « le mérite de la simplicité » et parce qu'il est plus familier aux chercheurs, mais qui a le défaut de ne pas être toujours fidèle aux manuscrits *A* et *C*. Ils ont donc rajouté l'indication, entre crochets carrés, des chapitres de l'édition de René Poupardin, plus fidèle au découpage de *A* et *B*, mais qui, passant d'un manuscrit à l'autre, a reconstitué arbitrairement une double numérotation (chiffres romains pour les grandes parties, chiffres arabes pour les sous-chapitres). Le résultat n'est pas forcément très clair pour le lecteur.

La présentation des sources et de la bibliographie forme une sorte de transition entre l'introduction générale et la seconde partie de l'ouvrage consacrée à l'édition et à la traduction du texte. On a déjà évoqué l'abondante bibliographie sur laquelle se sont appuyés les auteurs. Du fait sans doute que ce travail a été entrepris il y a un certain temps (2006-2010 pour la traduction), quelques références récentes

n'ont pas été prises en compte : par exemple, la thèse de Jean-François Boyer citée plus haut (2018), ou *Le dossier de saint Léger* sous la direction de Bruno Dumézil (Les Belles Lettres, 2017) qui comprend aussi la traduction de la Vie de saint Priest de Clermont ; de même, les *Gesta episcoporum Autissiodorensium* (*Les gestes des évêques d'Auxerre*) sont données dans leur ancienne édition (éd. Duru L.-M., 1850), alors qu'elles ont fait l'objet d'une magnifique édition/traduction sous la direction de Michel Sot en 2006 aux Belles Lettres ; même chose pour *La Vie des Pères* de Grégoire de Tours rééditée et traduite par Luce Piétri en 2016 chez le même éditeur. On peut citer aussi la fouille de La Malène (gorges du Tarn, Lozère) par Laurent Schneider et Nicolas Clément, bel exemple d'une résidence élitaires rurales des VI^e-VII^e siècles dans le Midi qui donne une idée des ambitions architecturales de ces élites, comparables à celles de Didier (« *Le castellum* de La Malène [48] : un "rocher monument" du premier Moyen Âge », dans A. Trintignac, *La Lozère, Carte archéologique de la Gaule*, 48, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2012, p. 317-328.).

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'édition et à la traduction de la Vie de saint Didier évêque de Cahors (630-655). La présentation est classique : le texte latin page de gauche, la traduction page de droite, avec un saut entre chaque chapitre ; parfois, le phasage entre les deux textes donne lieu à quelques petits ratés dans la mise en page (comme pour le c. 25, p. 198). La traduction elle-même est fluide et agréable à lire, tout en étant fidèle au latin. Elle a incontestablement bénéficié du travail collectif qui permet de croiser les avis et de limiter les erreurs. Signalons juste un petit cafouillage c. 34, en bas de la page 225 où des bouts de phrases se répètent, sans doute à cause de plusieurs essais de formulation. Comme pour toute traduction, il a fallu parfois faire des choix pour interpréter tel mot ou tel passage. Ces choix sont en général justifiés dans les notes de bas de page qui donnent aussi les explications nécessaires (les plus détaillées étant reportées à la fin, p. 257-264). On peut ne pas être d'accord sur certains points, comme dans le cas mentionné plus haut de la traduction dans le c. 24 (p. 196-197) de « *in dominio* » et « *in dominico* » par le terme de « fisc », qui suit l'interprétation de Jean Durliat sans la remettre en question (note 195). Mais ce sont là des points de détail, car l'ensemble représente un très gros et beau travail, extrêmement précieux pour les chercheurs, en particulier pour les passages difficiles à comprendre, comme ceux qui décrivent les constructions de Didier à Cahors.

En offrant ainsi aux chercheurs non seulement l'accès direct au texte de la *Vita* grâce à la traduction, mais également une somme de commentaires sur de nombreux aspects historiques, cet ouvrage va constituer désormais une base de travail indispensable pour tous les médiévistes s'intéressant à cette période, particulièrement au Midi, et plus largement aux sources hagiographiques. Les quelques remarques ou critiques que l'on a pu faire n'enlèvent rien à la qualité générale de cette étude. Elles montrent seulement que sa lecture stimule l'intérêt des lecteurs et les pousse à poursuivre la réflexion.

Isabelle RÉAL

La vie des esclaves en Espagne

GONZÁLEZ ARÉVALO R., *La vida cotidiana de los esclavos en la Castilla del Renacimiento*, Madrid, éd. Marcial Pons Historia, 2022, 172 p. (carte, sources imprimées et bibliographie, index des lieux).

R. González Arévalo s'était préparé à publier sa recherche actuelle, d'une part, grâce à sa thèse de doctorat sur les esclaves à Malaga, un travail qui chevauchait l'histoire du royaume nasride de Grenade et sa disparition puisqu'il étudiait la période 1487-1538, puis, d'autre part, par une invitation au colloque de Barcelone en février 2012 (*Être esclave. Dynamiques sociales, identités, acculturation, XIII^e-XVI^e siècles*) où il présenta une première ébauche de son travail (« Esclavitud y normativa ciudadana. Dinámicas sociales de integración y exclusión en las ordenanzas municipales de la Corona de Castilla (siglos XV-XVI) »), ce qui lui fut donné de parfaire l'année suivante à la 45^e semaine d'Études à Prato (« Ordenanzas municipales y trabajo esclavo en la Corona de Castilla ») qui avait pour thème *Schiavitù e servaggio nell'economia europea*. Non content de cette patiente et longue préparation, Raúl González Arévalo passe en revue ce que ses prédécesseurs ont publié sur la difficile histoire de l'esclavage médiéval et renaissant en Castille et dans la péninsule Ibérique (p. 13-23), car, écrit-il d'emblée, les images qui se présentent à l'esprit de l'homme d'aujourd'hui vont de l'Antiquité aux colonies américaines et font l'impasse sur l'Europe du Moyen Âge et de la Renaissance. Pourtant l'esclavage est lié aux civilisations qui se sont succédé jusqu'à l'époque contemporaine. En Espagne, dont la bibliographie sur le sujet est fournie et d'une grande richesse, la lutte entre les royaumes chrétiens et l'Islam a provoqué de chaque côté l'afflux d'esclaves avant que des routes caravanières n'apportent à Lisbonne et dans les ports castillans et catalans leur cargaison d'esclaves subsahariens. À ce propos, l'auteur s'élève contre la tendance actuelle à assimiler l'esclave et le captif fait prisonnier à la guerre, deux situations juridiquement différentes. Raúl González relève pourtant la lutte séculaire qui opposa les royaumes chrétiens et l'Islam et leur grand nombre de prisonniers, mais l'emprisonnement relevait d'un stade antérieur, écrit-il, alors que l'esclavage de la fin du Moyen Âge était le fruit de la traite (p. 14-15). On n'en saura pas plus sur l'opposition entre les deux états de privation de la liberté, sauf à consulter les travaux de l'auteur cités en note 6.

Des chapitres suivants, fondés d'abord sur les *Siete Partidas* du roi de Castille et Léon, Alphonse X, qui s'inspiraient du code de Justinien, l'auteur, comme d'autres avant lui, retient, comme sources de l'esclavage, la guerre, la naissance d'une mère esclave, la vente volontaire. Les statuts urbains l'aident ensuite à compléter cette image bien connue ; l'esclave relève d'un processus d'animalisation de la personne intégrée dans le troupeau constitué par la population esclave (p. 35), sans oublier que, malgré cette assimilation aux bêtes de somme, l'Église admet pourtant l'esclave parmi les croyants et lui administre les sacrements, les maîtres se préoccupant eux aussi du salut de leur personnel esclave. À défaut d'être un animal, l'esclave

est classé dans les catégories marginales et de mauvaise vie de la population. La société castillane oscille donc entre deux conceptions de l'esclave, membre de la société ou homme-animal, toujours traité cependant en marge car privé de liberté (p. 43). Après l'anthropologie, l'auteur a recours à la psychologie sociale qui l'aide à définir le concept de groupe de la population esclave et les moyens de socialisation que lui a laissés la société. Qu'est-ce qu'un groupe ? un ensemble de personnes au destin commun dont la fonction est la satisfaction mutuelle de besoins, dont la formation coïncide avec l'apparition d'une conscience collective, ce qui se traduit par un système de rôles, de normes et de valeurs partagées malgré la privation de liberté de l'individu. Ces groupes d'esclaves avaient une existence éphémère, lors de fêtes et de célébrations, mais, après la fête, il leur était interdit d'aller par les « *calle* » et les parcs, de porter des armes et des pierres, de se promener ensemble et de former des groupes de plus de deux, de boire et jouer, de fréquenter les lieux mal famés et les maisons de passe. L'essentiel était de préserver l'ordre public. Les coupables étaient soumis au fouet à moins que le maître consentît à payer l'amende. Les chapitres s'enchaînent alors admirablement : l'esclave est tenu pour un danger social, ce qui justifie l'insistance des autorités à lui interdire le vin et le jeu, qui finissent souvent en disputes qui troublent l'ordre public, et le vol aux dépens des maîtres, affaire privée dont se rendent coupables les esclaves sous l'emprise de l'alcool. Les produits du vol sont revendus et procurent l'argent qui servira à acheter l'alcool. Cependant le vol a d'autres motifs : il aide au ravitaillement de l'esclave fugitif qui met à profit la proximité du royaume de Grenade et des côtes du Maghreb et attente au droit de propriété du maître (p. 82-83). Ce droit de propriété a des conséquences inattendues, dit l'auteur. Par exemple, il était interdit aux esclaves de blasphémer, une pratique punie de 30 jours de prison pendant lesquels le coupable ne pouvait servir ses maîtres : pour cette raison, le conseil de Murcie demanda aux Rois catholiques que la peine fût commuée et l'esclave fouetté. L'esclave en fuite pouvait compter sur la solidarité des affranchis qui se souvenaient d'avoir été esclaves, à qui ils étaient liés par la parenté, par une communauté religieuse, par l'empathie tout simplement, mais cette solidarité était souvent réduite par les différences ethniques qui introduisaient une fracture entre esclaves et affranchis (p. 91).

La raison d'être et la principale valeur de l'esclavage médiéval étaient économiques, même si nous sommes peu informés des bénéfices tirés de l'exploitation du travail des esclaves malgré l'effort considérable des historiens espagnols pour dépasser le stéréotype d'une force de travail non productive. On a abandonné l'idée chère à Alfonso Franco en 1979 que, « selon la profession du maître, on peut savoir l'emploi de son esclave », ce qui reste vrai de l'artisanat. Même les esclaves de sexe féminin au service de leur maîtresse accomplissaient des travaux domestiques variés qui, traditionnellement, ne sont pas considérés comme productifs. Il en allait de même de leur maîtresse et du travail féminin (p. 96). Passons rapidement, parce que mieux connu aujourd'hui, sur le travail des esclaves dans les sociétés citadines, et attardons-nous sur le travail agricole des esclaves auquel l'auteur accorde une douzaine de pages (120 à 132) et de longues notes malgré la rareté des sources.

L'esclavage était à la fois urbain et rural, artisanal et agricole, il était présent dans tous les secteurs productifs. Dans les ordonnances municipales, à travers les limitations et interdictions qui pesaient sur lui, le travail agricole se présentait de différentes manières : à la vigne, à la coupe de bois à brûler, au gardiennage des troupeaux, à la plantation de canne à sucre aux Canaries, à l'exploitation des domaines ruraux du maître résidant en ville et des jardins entourant la cité, au grain à moudre au moulin et aux sacs de farine à peser et à distribuer aux boulangers, au fonctionnement du moulin à huile. Comme le dit Raúl González, « les ordonnances donnent à entendre de manière indirecte » et il choisit l'exemple du mesurage des « fanègues » d'huile afin d'éviter les fraudes, l'esclave pouvant témoigner du vol, preuve qu'il était employé par le maître du moulin. On voit là tout l'effort fourni pour faire parler des sources administratives qui d'ordinaire, faute d'être interrogées de façon perspicace, restent muettes sur ces sujets quotidiens. Parfois pourtant on souhaiterait en savoir plus, ainsi sur la pratique religieuse musulmane ou chamaniste des esclaves, mais les ordonnances émanées par des autorités se réclamant du christianisme gardent obstinément le silence.

Jean-Claude HOCQUET

Face à la toute-puissance du marché, la juste réponse des enseignements moraux de l'histoire

GAVIGNAUD-FONTAINE G., *Histoire et philosophie morale. Sur les réalités économiques, de perdurables savoirs éthiques*, préface de Christian Amalvi, Paris, L'Harmattan, 2021, 259 p.

Exercice bien difficile que celui de rédiger une recension sur la dernière pierre à l'édifice de l'œuvre scientifique et intellectuelle de sa directrice de thèse. Or c'est bien parce que ses conseils répétés à mon égard (et à ceux de tous ses élèves) ont toujours été fondés sur le recul critique, la distanciation et l'honnêteté intellectuelle que je me suis lancé dans cette démarche, mais aussi, et surtout, car c'est une réflexion passionnante et passionnée, avec le caractère engagé que toutes les personnes qui l'ont rencontrée lui connaissent, que mène Geneviève Gavignaud-Fontaine dans son dernier ouvrage, *Histoire et philosophie morale. Sur les réalités économiques, de perdurables savoirs éthiques*.

Le titre, à lui tout seul, pourrait faire office de thématique de séminaire à destination de chercheurs en sciences sociales, tant il pose les fondements d'un débat philosophique sur le temps long du rôle de ceux-ci dans la construction d'un savoir commun et partagé, soucieux du bien collectif. Il permet de comprendre le positionnement pendant cinq décennies de travaux universitaires d'une chercheuse dont le cheval de bataille a été l'analyse du marché, de ses forces sous-jacentes, celles qui le tenaillent comme celles qui y résistent, celles qui l'exploitent comme celles qui s'y révoltent. Des plus petits aux plus grands agents, des ressorts invisibles à ceux qui étouffent, des échelles micro au niveau macro, les travaux du professeur émérite de

l'université Paul Valéry (Montpellier) mettent en lumière les enjeux des dynamiques qui construisent le marché et, de là, notre société sur le temps long.

Dans une introduction qui présente la démarche de l'ouvrage et de son auteur, tout en soulignant les chausse-trappes à éviter, notamment celle de l'idéalisation d'un passé sans imperfections, le propos souligne l'importance des concepts et du temps long dans la compréhension du fonctionnement des sociétés au quotidien. Il met surtout en exergue ce qui est l'idée maîtresse de l'ouvrage : la mise en accusation des rapports de force qui régissent le marché, alors qu'ils devraient être pensés comme ils le furent à l'origine, dans l'Antiquité, selon des principes de justice, d'amitié voire d'amour. Partant de là, se déploie toute une réflexion sur la notion de philosophie morale comme porte d'entrée et d'analyse de l'histoire économique et sociale.

L'auteur déroule ensuite, en trois parties, les grandes thématiques qui ont jalonné son parcours universitaire, qui se retrace alors sous les yeux du lecteur.

La première partie revient sur la genèse d'une carrière universitaire au moment où domine l'histoire économique et sociale dans les années 1960-1970, fruit des bouleversements épistémologiques et historiographiques des années 1930 ici finement présentés. Elle se poursuit par la présentation, toujours sous l'angle de la philosophie morale appliquée à la recherche socio-économique, des trois grands sujets qui donneront à son auteur une stature nationale et internationale : propriété terrienne et sociétés rurales sur le temps long ; le concept de « Révolution rurale » dans les campagnes occidentales ; la condition – « inacceptable » – des petits et moyens vignerons méridionaux sur le marché. Forte de cette idée de justice sociale et soucieuse de pointer les iniquités sociales, la marque de fabrique de l'auteur commence à se dessiner dans ces travaux : comment les lois du marché écrasent les petits, les humbles, les modestes, comment ils s'y adaptent, comment ils y ripostent.

La deuxième partie aborde un tournant dans l'œuvre du professeur Gavignaud-Fontaine à compter de la fin des années 1990. Les soubresauts d'une économie-monde de plus en plus libérale et dérégulée lui offrent des études de cas propices à des interprétations ingénieuses, mêlant christianisme social, rejet de l'ultra-libéralisme, souci d'équité. Cette rencontre avec « l'économie morale sociale », qui était déjà en germe dans la période précédente, prend tous ses effets ici, autour de la question viticole languedocienne toujours – élément structurant de son parcours et de ses travaux – mais aussi de la confection des prix – source de justice et d'injustice, là aussi élément structurant – sur les marchés agricoles. La crise de 2007-2008 surtout lui offre l'occasion de voir ses théories prendre vie, alors que l'économie de marché financiarisée (qu'elle conceptualise régulièrement à juste titre sous la notion de « casino ») s'effondre et que ses acteurs – leurs dérives notamment – sont mis au jour et à nu. À travers ces pages, l'auteur ne cesse de répéter l'importance des positions de saint Thomas d'Aquin et de ses axiomes éthiques pour la maturation de sa propre pensée et de ses analyses. Dans un souci de rigueur intellectuelle qui la caractérise, elle revient sur le sens précis des mots, leur évolution dans le temps et les contextes, leur exploitation également, n'oublant pas de tancer la science économique aux apports si éloignés du concret parfois. Mais elle appréhende tout autant la portée des actions individuelles ou collectives et

des valeurs qui les structurent. Philosophie et quotidien – immatériel et matériel – sont alors imbriqués dans une vision intellectuelle prolifique, ainsi que dans ses pratiques courantes, tant comme enseignante que comme citoyenne.

Le troisième temps met en lumière l'importance des lois morales ancestrales dans le comportement et la mentalité des sociétés, et comment cette conception a mûri les travaux de l'auteur dans les dix-douze dernières années, s'investissant alors par une approche pluridisciplinaire dans la compréhension de la notion de justice appliquée au marché. Cette démarche met en relief différents concepts clés, dont l'auteur déroule à travers six chapitres les modalités d'appréhension et surtout d'application dans le champ des sciences sociales : justice(s), logique, rhétorique, pratique, dialectique (en deux chapitres pour ce dernier). Elle fait une large place à la notion de juste rétribution dans un système marchand où les relations économiques seraient respectueuses des êtres humains et de leur labeur, comme en témoignent les développements autour du principe de « justice commutative ». En remplaçant tout le raisonnement sur la très longue durée, depuis l'émergence de la pensée aristotélicienne au IV^e siècle avant notre ère jusqu'aux dérives actuelles de l'économie régentée par la finance, en passant par la relecture des penseurs médiévaux, philosophes modernes, marxistes ou libéraux du XIX^e siècle jusqu'à la critique des économistes contemporains (J. Tirole ou T. Piketty), la pensée se fait systémique, proposant une nouvelle interprétation holistique du monde marchand, et de fait, de nouvelles manières de penser et d'agir dans une société corrompue par les forces de l'argent. Elle propose surtout de regarder la réalité en face, loin des concepts flous ou biaisés (tel celui de « justice sociale ») dont l'application dans le champ du réel s'avère au mieux inégale et irrégulière dans une société où les mécontentements sont de plus en plus véhéments. Elle propose enfin de revoir nos conceptions du rapport aux autres, à travers le rapport marchand, dans des sociétés où liberté et justice pourraient s'articuler pour mettre un terme aux insatiables intérêts matériels particuliers qui grèvent le bien commun.

La réflexion – ponctuée de nombreuses annexes et de près de 600 notes de bas de page qui permettent d'illustrer l'argumentaire et d'alimenter le débat – se termine par une conclusion en deux temps. La « pré-conclusion », en réalité celle de l'ouvrage, revient sur la situation actuelle et l'impasse dans laquelle les sociétés contemporaines se trouvent, sans réelle solution, en dépit des analyses nombreuses d'un système de pensée et d'action que tout le monde sait voué à l'échec et où, sans cesse, la colère alimente les ressentiments et met à mal le vivre-ensemble.

La seconde s'apparente à un clap de fin après cinq décennies de travaux universitaires et scientifiques, cherchant à comprendre les sociétés rurales – où le Languedoc prend une place prépondérante – et les forces socio-économiques, autour du marché, qui les sous-tendent. À la recherche constante du « vrai » pour comprendre le social, Geneviève Gavignaud-Fontaine pointe les défaillances de la pensée qui guettent le chercheur déloyal ou biaisé, tout comme elle stigmatise le dévoiement du terme « moral », employé de manière dénaturée, loin en tout cas de la morale des Anciens, seul garde-fou selon elle aux dérives des passions prédatrices et destructrices de l'être humain pour le profit égoïste et le gain particulier.

Dans une société de plus en plus clivée, où les sources d'apaisement sont de moins en moins nombreuses, la réflexion féconde et acérée de penseurs comme Geneviève Gavignaud-Fontaine s'avère dès lors un point d'ancrage salvateur pour lutter contre des lois du marché et leurs dérives toujours plus dévastatrices.

Tout comme son auteur, l'ouvrage est érudit, dense, intense, vif, combatif. Pensé dans un réel dont l'actualité récente (réchauffement climatique, inégalités sociales, montées des contestations) nous rappelle sans cesse la pertinence, il peut surprendre par des prises de position radicales, ne se prémunit pas de laisser pointer çà et là quelques doutes ou de faire émerger par moments des désaccords. Mais tout cela est assumé, à la fois car l'intention originelle est bien celle de permettre à tous de comprendre les modalités de fonctionnement du marché et comment ses lois régulent massivement et injustement notre vie sociale, mais aussi, et avant tout, car la démarche est toujours empreinte du souci du collectif et de la solidarité : réfléchir pour mieux comprendre, comprendre pour mieux transmettre, transmettre pour mieux interagir.

Geneviève Gavignaud-Fontaine, par modestie et pudeur, ne l'écrira pas, mais cet ouvrage philosophico-historique vient clore plus de quarante ans de travaux qui furent éminemment fructueux et rayonnants, tant ils ont apporté à la connaissance du marché et des sociétés agricoles, languedociennes en particulier, occidentales en général. Ils furent également florissants et fertiles car ils ont, dans son sillon, inculqué à ses étudiants le sens de l'exigence et de la justesse tout comme celui du bien collectif et public. C'est avec ce souci que certains, dont je fais partie, tentent modestement de transmettre aux historiens de demain cet héritage, à travers les préceptes et principes qui ont façonné l'imposante carrière du professeur Gavignaud-Fontaine à Montpellier. À cet égard, cet ouvrage, vivifiant et salutaire, s'avère une parfaite passerelle entre les générations et un éclairant exemple de la place des chercheurs en sciences sociales dans des sociétés qu'ils s'appliquent à comprendre et, à leur juste mesure, à amender.

Stéphane LE BRAS

OUVRAGES REÇUS

ARAGUAS P., *Bordeaux au Moyen Âge, la ville et ses monuments*, Saint-Quentin-de-Baron, Les Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2022, 284 p.

CABANTOUS A. avec la participation de BUTI G., *Les Mutins de la mer. Rébellions maritimes et portuaires en Europe occidentale. XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 2022, 403 p.

CANDAR G. et PECH R. (dir.), *Jean Jaurès ou le pari de l'éducation*, Toulouse, Privat, 2023, 212 p.

CHAREYRE P., ADOT LERGA A. et HARAI D., *Les alter ego des souverains. Vice rois et lieutenants généraux en Europe et dans les Amériques. XV-XVII^e siècle*, Pau, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2021, 479 p.

CHAREYRE P., PÉBAY-CLOTTES I., MIRONNEAU P. (éd.), *L'art de régner / El arte de reinar Les souverains de Navarre à la Renaissance / Los reyes de Navarra en el Renacimiento*, Pau-Madrid, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour – Casa de Velazquez, 2021, 256 p.

DOLAN C., *Histoires de capitouls. « Gens de peu de naissance » et promotion sociale à Toulouse (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, « Tempus », 2023, 432 p.

GAVIGNAUD-FONTAINE G., *Histoire et philosophie morale. Sur les réalités économiques, de perdurables savoirs éthiques*, Préface de Christian Amalvi, Paris, L'Harmattan, 2021, 259 p.

GONZÁLEZ AREVALO R., *La vida cotidiana de los esclavos en la Castilla del Renacimiento*, Madrid, éd. Marcial Pons Historia, 2022, 172 p.

KNITTEL F., *La Fabrique du lait, Europe occidentale, Moyen-Âge – XX^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2023, 216 p.

LIONEL G., *Les livres d'ordonnances consulaires de Najac et de Villeneuve de Rouergue. Première moitié du XIV^e siècle*, Toulouse, PUM, 2023, 164 p.

MOUTON D. (dir.), *Des Castellane. Archéologie et histoire en haute Provence*, Avignon, éditions Marion Charlet, 2022, 253 p.

PAILHÈS C., *Les comtes de Foix des Pyrénées au trône de France XI^e-XVI^e siècle*, Villemur-sur-Tarn, Loubatières, 2022, 878 p.

PUJOL J.-J., *Histoire religieuse de Castres pendant la Révolution française*, Castres, Cahiers de la société culturelle du pays castrais, 2022, 174 p.

ZALMEN BEN-NATHAN P., *Le profane et le sacré. Le bourg monastique de Villemur XI^e-XVI^e siècles*, Castres, Société culturelle du pays castrais, 2022, 281 p.

RÉSUMÉS

PÉCOUT (Thierry), **L'affaire de l'assaut de la prévôté de Barjols (Var), le 25 janvier 1350**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 239-257.

Le 25 janvier 1350, une rixe oppose un groupe d'hommes d'armes liés au milieu des officiers royaux et les familiers du prévôt de la collégiale Sainte-Marie de Barjols, une modeste localité du diocèse de Fréjus, en Provence intérieure. Ce trouble donne lieu à une procédure de l'officialité prévôtale dont une partie nous est parvenue. Ses motivations précises restent obscures et sans doute anecdotiques. L'événement caractérise toutefois un seuil de développement de l'agression armée dans une Provence en passe de sombrer dans la guerre civile. Il interroge sur la relation entre ses acteurs et les habitants du lieu, sur la culture de l'honneur, de la haine et de la paix en milieu castral ou urbain, sur le rôle de la foule, et singulièrement des femmes, dans la régulation de ce type de violence d'origine aristocratique.

Mots-clés : collégiale, justice, violence, femmes, Provence

PÉCOUT (Thierry), **The Affair of the Assault on the Provost of Barjols (Var), January 25, 1350**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 239-257.

On January 25, 1350, a brawl broke out between a group of men-at-arms linked to the milieu of royal officers and the relatives [*famuli*] of the provost of the collegiate church of Sainte-Marie de Barjols, a modest locality in the diocese of Fréjus, in inland Provence. This disturbance gave rise to a procedure of the provost's officiality, part of which has come down to us. Its precise motivations remain obscure and undoubtedly anecdotal. However, the event characterizes a threshold of development of armed aggression in a Provence on the verge of sinking into civil war. It raises questions about the relationship between its actors and the inhabitants of the place, about the culture of honor, hatred and peace in a « castral » or urban environment, about the role of the crowd, and particularly of women, in the regulation of this type of violence of aristocratic origin.

Keywords : Collegiate church, justice, violence, women, Provence

PÉCOUT (Thierry), **Der Überfall auf das Stift von Barjols (Var) am 25. Januar 1350**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 239-257.

Am 25. Januar 1350 kam es zu einer Schlägerei zwischen einer Gruppe von Bewaffneten aus dem Umfeld der königlichen Offiziere und den *Famuli* des Propstes der Stiftskirche Sankt Maria von Barjols, einem bescheidenen Ort in der Diözese Fréjus, in der inneren Provence. Diese Unruhen gab Anlass zu einem Verfahren vor der Propstei, das teilweise überliefert ist. Die genauen Motive bleiben unklar und sind zweifelsohne anekdotisch. Das Ereignis weist auf eine neue Stufe der bewaffneten Auseinandersetzungen hin, die Provence droht in einem Bürgerkrieg zu versinken. Dieser uns überlieferte Überfall gibt Auskunft über das Verhältnis zwischen den Protagonisten und den Einwohnern, über die Kultur der Ehre, des Hasses und des Friedens in den kleineren und größeren städtischen Zentren, über die Rolle der Menge und insbesondere der Frauen bei der Regulierung dieser Art von Gewalt aristokratischen Ursprungs.

Schlagwörter: Stiftskirche, Gerechtigkeit, Gewalt, Frauen, Provence

PÉCOUT (Thierry), **El caso del asalto del presbiterio de Barjols (Var), el 25 de enero de 1350**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 239-257.

El 25 de enero de 1350, estalla una pelea entre hombres de armas vinculados a los oficiales reales y los *famuli* del preboste de la colegiata Santa María de Barjols, una pequeña ciudad de la diócesis de Fréjus, en Provenza. Este disturbio a lugar a un proceso por parte del oficial del preboste, del cual una parte se nos ha conservado. Las motivaciones precisas de la pelea quedan oscuras y están sin duda anecdóticas. Ese acontecimiento sin embargo señala un nivel de desarrollo de agresiones armadas en una Provenza en trance de caer en la guerra civil. Cuestiona la relación entre los mismos actores y los vecinos del pueblo, también la cultura del honor, del odio y de la paz en un entorno "castral" o urbano, y por fin el papel del vulgo, y particularmente de las mujeres, en la regulación de este tipo de violencia de origen aristocrático.

Palabras clave : colegiata, justicia, violencia, mujeres, Provenza

*

* *

TRÉBOSC (Delphine), **Le rôle des gens de justice dans la formation de collections d'antiques dans la France méridionale de François I^{er} et d'Henri II**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 259-273.

Dans le royaume de France, principalement à partir du règne de François I^{er}, un collectionnisme antiquaire s'est développé chez les hommes de loi du Conseil du roi

et les officiers de justice. Il se caractérise par un mode érudit spécifique à ce groupe social. L'examen des raisons qui fondent ce collectionnisme comme une activité identitaire, ainsi que l'étude des formes et des fonctions de cette pratique permettent d'établir les modalités propres aux collections d'antiques des gens de justice.

Mots-clés : collections, antiquités, juristes, Renaissance, France

TRÉBOSC (Delphine), **The Role of Legal Specialists in the Creation of Antiquity Collections in Southern France from François I to Henri II**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 259-273.

In the kingdom of France, mainly from the reign of François I onwards, antiquarian collectionism developed among the legal specialists of the King's Council and the officers of justice. It is characterized by a scholarly mode specific to this social group. The examination of the reasons that found this collectionism as an identity activity, as well as the study of the forms and functions of this practice allow us to establish the modalities specific to the collections of antiques of the people of justice.

Keywords : collections, antiquities, jurists, Renaissance, France

TRÉBOSC (Delphine), **Die Rolle der Rechtsgelehrten bei der Entstehung der Antikensammlungen in Südfrankreich unter François I. und Henri II.**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 259-273.

Die Rechtsgelehrten am Hof des französischen Königs und die Amtspersonen an den Gerichten entwickelten in der Zeit von François I. eine Leidenschaft für das Sammeln von Altertümern. Diese gesellschaftliche Gruppe kennzeichnet sich durch ihre spezifische Gelehrsamkeit und macht aus ihrer Sammeltätigkeit ein identitätsstiftende Aktivität. Wenn man die Gründe, die Gestalt und Funktionen dieser Sammeleidenschaft genauer untersucht, erkennt man die ganz eigenen Modalitäten der Sammlungen der Rechtsgelehrten jener Zeit.

Schlagwörter: Sammlungen, Altertümer, Rechtsgelehrte, Renaissance, Frankreich.

TRÉBOSC (Delphine), **El papel de los agentes de justicia en la formación de colecciones de antigüedades en la Francia meridional de Francisco I et de Enrique II**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 259-273.

En el reino de Francia, sobre todo a partir del reinado de Francisco I, un coleccionismo anticuario ha cundido entre los juristas del Consejo del rey y los oficiales

judiciales, caracterizado por un modo erudito propio de ese grupo social. El examen las razones que fundan ese coleccionismo como actividad identitaria, así como el estudio de las formas y funciones de esa práctica, permiten establecer las modalidades específicas de las colecciones de antigüedades por parte de los agentes de justicia.

Palabras clave : colecciones, antigüedades, juristas, Renacimiento, Francia

*
* *

PIEYRE (Clément), **Devenir curé dans le diocèse de Montpellier à l'époque de Louis XIV**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 275-295.

L'accès à la *cura animarum* dans la France du XVII^e siècle prend place dans un édifice théorique et pratique que l'historiographie a qualifié de système bénéficial. L'exemple du diocèse de Montpellier éclaire le rôle central des collateurs et l'hétérogénéité du recrutement des curés. Les prêtres amovibles nommés par le chapitre cathédral de Montpellier représentent un contre-modèle face aux vicaires perpétuels défendus par l'évêque dans le sillage de la Réforme catholique. Ces derniers prennent l'avantage au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes. Progressivement repris en main par les collateurs, l'accès aux cures témoigne d'une amélioration de la formation universitaire des curés ainsi que du recul du recrutement sacerdotal local au profit d'un clergé séculier forain.

Mots-clés : bénéfices ecclésiastiques, clergé séculier, curés, diocèse de Montpellier, vocation sacerdotale

PIEYRE (Clément), **Becoming a Parish Priest in the Diocese of Montpellier during the Reign of Louis XIV**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 275-295.

Access to the *cura animarum* in Seventeenth-century France was part of a theoretical and practical edifice that historiography has described as a beneficial system. The example of the diocese of Montpellier sheds light on the central role of the collators and the heterogeneity of the recruitment of parish priests. The removable priests appointed by the cathedral chapter of Montpellier represented a counter-model to the perpetual vicars defended by the bishop in the wake of the Catholic Reformation. The latter took advantage of the situation after the revocation of the Edict of Nantes. Progressively taken in hand by the collators, access to the cures testifies to an improvement in the university training of parish priests as well as to the decline in local priestly recruitment in favor of a secular clergy from outside the parish.

Keywords : ecclesiastical benefits, secular clergy, parish priests, diocese of Montpellier, priestly vocation

PIEYRE (Clément), **Die Herkunft der Pfarrer im Bistum Montpellier zur Zeit Ludwigs XIV.**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 275-295.

Der Zugang zur „*cura animarum*“ geschah im Frankreich des 17. Jh. noch ganz im Zeichen eines Modells (in Theorie und Praxis) in dessen Zentrum man die Pfarrpfründe findet. Am Beispiel der Diözese Montpellier wird die zentrale Rolle derer deutlich, die Pfründen vergeben konnten sowie die große Vielfalt was die Herkunft der neuen Pfarrer betrifft. Den dauerhaft mit Pfründen ausgestatteten Pfarrvikaren, die von den Bischöfen im Zuge der Gegenreformation unterstützt wurden, standen Pfarrer gegenüber, die das Domkapitel von Montpellier frei versetzen konnte. Nach der Aufhebung des Edikts von Nantes wurde das System der dauerhaften Pfründe wieder in den Vordergrund gerückt. Nach und nach achten die Autoritäten, die Pfründen vergeben konnten, aber auch auf die universitäre Ausbildung ihrer Pfarrer. Immer weniger Pfarrer wurden ernannt weil sie aus der Region kamen, dafür waren mehr Kleriker Ortsfremde.

Schlagwörter : Pfarrpfründe, weltlicher Klerus, Pfarrer, Bistum Montpellier, geistliche Berufung

PIEYRE (Clément), **Hacerse cura en la diócesis de Montpellier en la época de Luis XIV.**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 275-295.

El acceso a la *cura animarum* en la Francia del siglo XVII se inserta en un conjunto teórico y práctico que la historiografía ha llamado sistema benefical. El ejemplo de la diócesis de Montpellier ilustra el papel preponderante de los coladores y la heterogeneidad del reclutamiento de los curas. Los sacerdotes amovibles nombrados por el cabildo catedralicio de Montpellier representan un contramodelo frente a los vicarios perpetuos amparados por el obispo a consecuencia de la Reforma católica. Éstos toman la delantera después de la revocación del Edicto de Nantes. Los coladores van restableciendo su dominio en la elección de curas lo que conlleva una mejora de la formación universitaria de los curas, así como una regresión de la contratación sacerdotal local de los sacerdotes en beneficio de un clero secular foráneo.

Palabras clave : beneficios eclesiásticos, clero secular, curas, diócesis de Montpellier, vocación sacerdotal

*

* *

BALFAGON (Hugo), **S'insérer dans le Roussillon moderne. Les migrants économiques dans les petites villes roussillonnaises au début du XVIII^e siècle (1700-1715)**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 297-315.

Cet article propose d'observer et d'analyser les comportements, la capacité à agir et les stratégies d'insertion des migrants qui passent ou s'installent dans le Roussillon moderne, dans un contexte de guerre complexifiant les appartenances politiques, et dans une société roussillonnaise faisant face à des mesures assimilationnistes. Ainsi, grâce à un corpus de sources constitué d'actes de registres paroissiaux et notariés de quatre petites villes roussillonnaises du début du XVIII^e siècle, l'étude des stratégies matrimoniales et des choix des parrains et des témoins tend à montrer l'importance du capital relationnel dans l'insertion des migrants. Le rapport à la propriété, les stratégies économiques, le « degré de notabilité » seront des éléments qui seront abordés pour faire ressortir les stratégies d'insertion des migrants dans le Roussillon du début du XVIII^e siècle et plus globalement dans la société d'Ancien Régime.

Mots-clés : mobilité, insertion, Roussillon, villes, XVIII^e siècle

BALFAGON (Hugo), **Making One's Place in Early Modern Roussillon. Economic Migrants in the Small Towns of Roussillon in the Early 18th Century (1700-1715)**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 297-315.

This article proposes to observe and analyze the behavior, the capacity to act and the strategies of insertion of migrants who pass or settle in Early Modern Roussillon, in a context of war that renders more complex political belonging, and in a Roussillon society facing assimilationist measures. Thanks to a corpus of sources made up of acts of parish and notarial registers of four small towns in Roussillon at the beginning of the 18th century, the study of matrimonial strategies and the choices of godparents and witnesses tends to show the importance of relational capital in the integration of migrants. The relationship to property, economic strategies, and the "degree of notability" will be discussed in order to highlight the strategies of integration of migrants in Roussillon at the beginning of the 18th century and more generally in the society of the Ancien Régime.

Keywords : mobility, insertion, Roussillon, cities, 18th century

BALFAGON (Hugo), **Integration im Roussillon der Neuzeit : Wirtschaftsflüchtlinge in den kleinen Städten des Roussillons zu Anfang des 18. Jh. (1700-1715)**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 297-315.

In dieser Studie geht es darum, die Integrationsstrategien und den Handlungsspielraum der Flüchtlinge nachzuzeichnen, die im Kontext des Span.

Erbfolgekriegen in das Roussillon kamen. Dort gab es durch den Assimilierungsdruck bereits schwierige politische Strukturen, die durch ihren Zuzug noch komplexer wurden. Eine Quellensammlung aus Pfarr- und notariellen Registern aus vier kleinen Städten des Roussillon am Anfang des 18. Jh. zeigt die Heiratsstrategien und die Auswahl der Paten, die beide von der Bedeutung der persönlichen Einbindung der Zuzügler zeugen. Die Besitzstrukturen, wirtschaftliche Strategien und ihr Zugang zu den örtlichen Eliten machen die Integrationsmuster der neuen Bewohner des Roussillon am Anfang des 18. Jh. deutlich, aber auch wie sie sich in die Gesellschaft des *Ancien Régime* einordnen konnten.

Schlagwörter: Mobilität, Integration, Roussillon, Städte, 18. Jh.

BALFAGON (Hugo), **Insertarse en el Rosellón moderno. Los migrantes económicos en las pequeñas ciudades rosellonesas a principios del siglo XVIII (1700-1715)**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 297-315.

El propósito de este artículo es observar y analizar los comportamientos, la capacidad de actuar y las estrategias de inserción de los migrantes que pasan o se establecen en el Rosellón moderno, en un contexto de guerra que complica las pertenencias políticas, y en una sociedad rosellonesa que se enfrenta con medidas asimilacionistas. Así, apoyándose en un corpus de fuentes constituido de actas de registros parroquiales y notariales de cuatro pequeñas ciudades rosellonesas a principios del siglo XVIII, el estudio de las estrategias matrimoniales y de la elección de padrinos y testigos muestra la importancia de las relaciones en la inserción de los migrantes. La relación a la propiedad, las estrategias económicas y el « grado de notabilidad » serán elementos que se tomarán en cuenta para resaltar las estrategias de inserción de los migrantes en el Rosellón a principios del siglo XVIII y, más globalmente, en la sociedad de Antiguo Régimen.

Palabras clave : movilidad, inserción, Rosellón, ciudades, siglo XVIII

*

* *

FINE (Agnès), **Un Appaméen à Constantinople (1716-1719). Salomon Baille de Laffitte**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 317-339.

En 1716, Salomon Baille de Laffitte, seigneur de Laffitte dans le Comté de Foix près de Pamiers, part accompagner son cousin germain, le marquis de Bonnac, dans sa nouvelle ambassade en Turquie. Il y reste trois ans pendant lesquels il écrit plus d'une vingtaine de lettres à un cousin à qui il a confié la gestion de ses biens. Il lui a demandé de les conserver. L'autrice les découvrant dans les archives familiales a tenté

d'imaginer la manière dont leur scripteur avait vécu son séjour à Constantinople. Elle s'est fondée sur la documentation abondante concernant cette ambassade qui, depuis la fin du XIX^e siècle, a déjà fait l'objet d'études historiques savantes. Ces lettres nous font découvrir les échanges étroits et continus malgré la distance entre la parenté de l'ambassadeur qui constitue la majeure partie de sa suite (adultes et enfants) et celle qui est restée au pays, le comté de Foix.

Mots-clés : Bonnac, ambassade, Constantinople, Pamiers, parenté

FINE (Agnès), **Un Inhabitant of Pamiers in Constantinople (1716-1719). Salomon Baille de Laffitte**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 317-339.

In 1716, Salomon Baille de Laffitte, lord of Laffitte in the county of Foix near Pamiers, left to accompany his first cousin, the Marquis de Bonnac, in his new embassy in Turkey. He stayed there for three years during which he wrote more than twenty letters to a cousin to whom he had entrusted the management of his property. He asked him to keep them. The author discovered them in the family archives and tried to imagine how the writer had experienced his stay in Constantinople. She based her inquiry on the abundant documentation concerning this embassy which, since the end of the 19th century, has already been the subject of scholarly historical studies. These letters show us the close and continuous exchanges, despite the distance, between the ambassador's relatives, who made up most of his retinue (adults and children), and those who remained at home, in the county of Foix.

Keywords : Bonnac, embassy, Constantinople, Pamiers, relatives

FINE (Agnès), **Der Aufenthalt des Salomon Baille de Laffitte aus Pamiers in Konstantinopel (1716-1719)**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 317-339.

1716 reiste Salomon Baille de Laffitte, Herr von Laffitte nahe Pamiers in der Grafschaft Foix, mit seinem Cousin, dem Marquis de Bonnac, anlässlich einer Gesandtschaftsreise in die Türkei. Während seines dreijährigen Aufenthaltes schrieb er mehr als zwanzig Briefe an einen anderen Cousin, der daheim seine Güter verwalten sollte. Salomon wollte, dass seine Briefe aufbewahrt wurden und so konnte die Autorin sie im Familienarchiv auffinden. Sie erlauben uns, den Aufenthalt in Konstantinopel nachzuvollziehen. Die Studie stützt sich auf eine umfassende Literatur, denn diese Gesandtschaftsreise wurde von zahlreichen Gelehrten am Ende des 19. Jh. näher beleuchtet. In den Briefen Salomons erkennen wir, wie eng und

kontinuierlich der Austausch zwischen den Verwandten des Gesandten (Erwachsene und Kinder waren in die Türkei gereist) blieb.

Schlagwörter: Bonnac, Gesandtschaft, Konstantinopel, Pamiers, Verwandtschaft.

FINE (Agnès), **Un vecino de Pamiers en Constantinopla (1716-1719). Salomon Baille de Laffitte**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 317-339.

En 1716, Salomon Baille de Laffitte, señor de Laffitte en el Condado de Foix cerca de Pamiers, va acompañando a su primo hermano, el marqués de Bonnac, en su nueva embajada en Turquía. Se queda allí tres años durante los cuales escribe más de unas veinte cartas a un primo a quien había encargado la gestión de sus bienes, pidiéndole que las conservara. La autora, al descubrirlas en los archivos familiares, ha intentado imaginar cómo el autor de las mismas vivió su estancia en Constantinopla, fundándose en la abundante documentación sobre esta embajada, la cual, desde fines del siglo XIX, ha sido objeto de doctos estudios históricos. Estas cartas nos hacen descubrir los estrechos y continuos intercambios, a pesar de la distancia, entre los parientes del embajador que constituyen la mayor parte de su séquito (adultos y niños) y aquellos que se quedaron en su tierra, el condado de Foix.

Palabras clave : Bonnac, embajada, Constantinopla, Pamiers, parentesco.

*

* *

DELAPORTE (Adèle), **Penser et juger un viol collectif au XVIII^e siècle : déshonneurs, stratégies, représentations sociales**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 341-361.

L'ampleur et la diversité de la violence et de la criminalité sous l'Ancien Régime se dévoilent au sein des nombreux arrêts du parlement de Paris. Ceux-ci permettent notamment de cerner les violences faites aux femmes. Ainsi, une affaire poitevine de viol au XVIII^e siècle permet d'appréhender tout un système de valeurs et de mentalités, du statut et de la vision de la femme dans la société de l'époque moderne à la gestion judiciaire et royale de ce crime. Commis par un noble et trois de ses amis, ce viol déclenche une procédure judiciaire exceptionnelle, de la condamnation à mort à la grâce royale. Il produit de la part des prévenus et de la société des discours visant à atténuer la gravité du crime. La femme est pensée comme fautive et se livre à un véritable combat judiciaire face à des accusés mobilisant des circonstances atténuantes pour se dégager de toute responsabilité.

Mots-clés : noblesse, viol, femmes, 18^e siècle, pardon royal

DELAPORTE (Adèle), **Considering and Judging a Gang Rape in the 18th century: Dishonor, Strategies, Social Representations**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 341-361.

The scale and diversity of violence and crime under the Ancien Regime are revealed in the many judgments from the Parliament of Paris which enable us to especially identify violence against women. Thus, a rape case from Poitou brings to light a whole system of values and mentalities, the status and vision of women in Early Modern society to the judicial and royal management of this crime. Committed by a nobleman and three of his friends, this rape triggers exceptional legal proceedings, from death sentence to royal pardon. It generates from the defendants and society the production of discourse aiming to mitigate the gravity of the crime. The woman is considered as guilty and engages in a true judicial fight against defendants who mobilise extenuating circumstances to free themselves from all responsibility.

Keywords : nobility, rape, women, 18th century, royal pardon

DELAPORTE (Adèle), **Ein Gruppenverwaltungsprozess im 18. Jh.: Ehrlosigkeit, Strategien und gesellschaftliche Repräsentation**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 341-361.

In den Urteilen des Parlaments von Paris wird das ganze Ausmaß und die Diversität der Gewalt und der Kriminalität, gerade auch gegen Frauen, im *Ancien Régime* deutlich. Eine Affäre aus Poitiers berichtet von einer Gruppenvergewaltigung im 18. Jh. und zeigt uns das Wertesystem und die Mentalität jener Zeit. Sie beleuchtet auch den gesellschaftlichen Status und das Bild der Frau in der Neuzeit schlechthin und den Umgang der königlichen Justiz mit dieser Art von Verbrechen. Das untersuchte Verbrechen wurde von einem Adligen und drei seiner Freunde begangen und löste einen außergewöhnlichen Prozess aus, der zu Todesurteilen und einer königlichen Begnadigung führte. In diesem Prozess erscheint ein Diskurs in dem die Beschuldigten und auch die Gesellschaft versuchen, die Schwere ihrer Verbrechen zu mindern. Die Frau erscheint darin als Schuldige und muss sich in einer wahren Schlacht vor den Richtern rechtfertigen und gegen die Argumente der Angeklagten, die versuchen aus ihrer Schuld herauszukommen und mildernde Umstände zu finden, ankämpfen.

Schlagwörter: Adel, Vergewaltigung, Frauen, 18. Jh., königliche Begnadigung

DELAPORTE (Adèle), **Penser y juzgar una violación colectiva en el siglo XVIII: deshonoras, estrategias, representaciones sociales**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 341-361.

La amplitud y la diversidad de la violencia y de la criminalidad bajo el Antiguo Régimen se manifiestan a través de los numerosos fallos del Parlamento de París. Éstos permiten sobre todo fijarse en las violencias contra las mujeres. Así, un caso de violación que ocurrió en Poitou en el siglo XVIII permite contemplar todo un sistema de valores y de mentalidades, desde el estatuto y la imagen de la mujer en la sociedad de la época moderna hasta la gestión judicial y real de este crimen. Perpetrada por un noble y tres de sus amigos, esta violación desemboca en un proceso judicial excepcional, desde la condena a muerte hasta el indulto real. Por parte de los procesados y de la sociedad se dan discursos para minorar la gravedad del crimen. A la mujer se la ve como culpable y tiene que entablar una verdadera lucha judicial frente a los reos que se valen circunstancias atenuantes para librarse de toda responsabilidad.

Palabras clave : nobleza, violación, mujeres, siglo XVIII, indulto real

*
* *

SALDUCCI (Fabien), **Un juge de paix dans la tourmente révolutionnaire (1793-1797). Honoré Claude Antiboul, juge de Saint-Tropez**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 363-380.

L'approche microhistorique de l'action d'un juge de paix tropézien pendant la Révolution française permet d'appréhender les luttes politiques qui s'engrènent dans la cité provençale de 1793 à 1797. Entre passivité et rôle actif, le juge Antiboul participe à ces oppositions politiques, au confluent d'enjeux tant locaux que nationaux, qui échappent de prime abord aux compétences juridictionnelles du tribunal dont il a la charge. Il n'en est pas moins homme de conviction et c'est un révolutionnaire engagé qui met en suspens son activité en 1793 pour participer au Congrès de Marseille, qui réunit les représentants des sociétés populaires du Grand Sud-Est.

Mots-clés : justice, justice de paix, Révolution, Provence, Saint-Tropez.

SALDUCCI (Fabien), **A Justice of the Peace in the Revolutionary Turmoil (1793-1797). Honoré Claude Antiboul, Judge in Saint-Tropez**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 363-380.

The microhistorical approach of the action of a justice of the peace in Saint-Tropez during the French Revolution allows us to understand the political struggles that were

going on in that Provençal city from 1793 to 1797. Between passivity and an active role, Judge Antiboul participates in these political oppositions, at the confluence of local and national issues, which at first glance escape the jurisdictional competence of the court he is in charge of. He was nonetheless a man of conviction and a committed revolutionary who put his activity on hold in 1793 to participate in the Marseilles Congress, which brought together representatives of the popular societies of the South-East.

Keywords : justice, justice of peace, Revolution, Provence, Saint-Tropez.

SALDUCCI (Fabien), **Ein Friedensrichter in den bewegten Zeit der Französischen Revolution (1793-1797): Honoré Claude Antiboul, Richter in Saint-Tropez**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 363-380.

Diese mikrohistorische Studie hat als Ziel, die Laufbahn eines Friedensrichters in Saint-Tropez während der Französischen Revolution nachzuzeichnen, um die politischen Kämpfe jener Zeit in dieser provenzalischen Stadt von 1793-1797 besser zu verstehen. Die Rolle des Richters Antiboul war manchmal von Passivität dann wieder von größerer Aktivität geprägt. Außerhalb seiner richterlichen Kompetenzen war er meist in der politischen Opposition zu finden und lokale und nationale Themen fließen in seiner Aktion zusammen. Er war ein Mann von großer Überzeugung und ein engagierter Revolutionär, der sich nach 1793 aus seinem Amt zurückzog, um am Marseiller Kongress teilzunehmen, ein Treffen der Repräsentanten der Volksvertretungen in Südostfrankreich.

Schlagwörter: Gerechtigkeit, Friedensrichter, Revolution, Provence, Saint-Tropez.

SALDUCCI (Fabien), **Un juez de paz en la tormenta revolucionaria (1793-1797). Honoré Claude Antiboul, juez de Saint-Tropez**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 363-380.

El examen microhistórico de la actuación de un juez de paz de Saint-Tropez durante la Revolución francesa permite contemplar las luchas políticas que se van dando en la ciudad provenzal desde 1793 hasta 1797. Entre pasivo y activo, el juez Antiboul participa en las luchas políticas, en las que están en juego problemas tanto nacionales como locales que no incumben en principio al campo jurisdiccional del tribunal que él tiene a cargo. Pero no deja de ser hombre de convicción y como revolucionario comprometido suspende su actividad en 1793 para participar al Congreso de Marsella que reúne los representantes de las sociedades populares del Suroeste.

Palabras clave : justicia, justicia de paz, Revolución, Provenza, Saint-Tropez

*

* *

VILLERBU (Soazig), **Être un vétérinaire dans les campagnes du XIX^e siècle. Joseph Glandus en Limousin dans les années 1810**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 381-398.

Le travail de terrain des vétérinaires dans la France rurale du XIX^e siècle est encore trop mal connu. Le cas de Joseph Glandus, qui a œuvré entre Haute-Vienne et Corrèze dans les années 1810, sert ici de révélateur, à la manière micro-historienne, à de plus larges enjeux. D'abord parce qu'il interroge le statut du vétérinaire dans la société, entre la notabilité cantonale et l'expertise au service de l'État. Ensuite car il permet de revenir sur la question du marché de la santé en décalant le regard vers la médecine des animaux et l'ensemble de ses acteurs. Enfin du fait de la possibilité d'analyser à nouveaux frais la relation thérapeutique, complexe car en triangle, entre le soignant, le propriétaire de la bête et l'animal lui-même, et en étant conscient des problèmes de sources qui se posent.

Mots-clés : Limousin, vétérinaires, XIX^e siècle, médecine, sociétés rurales

VILLERBU (Soazig), **Being a Veterinarian in the 19th century Countryside. Joseph Glandus in Limousin in the 1810s**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 381-398.

The actual daily work of veterinarians in nineteenth-century rural France is still not well known. The case of Joseph Glandus, who worked between Haute-Vienne and Corrèze in the 1810s, serves here as a revelation, in a micro-historical way, of broader issues. First, because it questions the status of the veterinarian in society, between cantonal notability and expertise in the service of the State. Secondly, because it allows us to return to the question of the health market by shifting the focus to animal medicine and all of its actors. Finally because of the possibility of analyzing with new eyes the therapeutic relation, complex because in triangle, between the carer, the owner of the animal and the animal itself, and while being conscious of the problems of sources which arise.

Keywords : Limousin, veterinarians, nineteenth century, medicine, rural societies

VILLERBU (Soazig), **Tierärzte auf dem Land: Joseph Glandus im Limousin in den 1810er Jahren**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 381-398.

Die Arbeit der französischen Tierärzte des 19. Jh. gerade im ländlichen Raum ist noch wenig bekannt. In einem mikrohistorischen Ansatz soll hier der Fall von Joseph

Glanus untersucht werden, der in den 10er Jahren des 19. Jh. in den Departementen Haute-Vienne und Corrèze gearbeitet hat. Seine Arbeit erlaubt es uns die Rolle der Tiermedizin jener Zeit zu untersuchen, eine Rolle die aus den Tierärzten einen Teil der ländlichen Elite und Sachverständige für den Staat machte. Schließlich kann man an diesem Beispiel auch die marktwirtschaftliche Entwicklung des Gesundheitswesens nachzeichnen. In dieser Studie wird auch deutlich, wie ein komplexes Dreieck zwischen dem Tierarzt, dem Tierhalter und dem Tier entsteht, auch wenn man natürlich die Tragfähigkeit des Quellenmaterials beachten muss.

Schlagwörter: Limousin, Tierärzte, 19. Jh., Medizin, Gesellschaft im ländlichen Raum.

VILLERBU (Soazig), **Ser veterinario en el campo en el siglo XIX. El caso de Joseph Glandus en Lemosín en los años 1810**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 381-398.

El trabajo de los veterinarios en la Francia rural del siglo XIX sigue siendo bastante desconocido. El caso de Joseph Glandus que ofició entre los departamentos de Haute Vienne y de Corrèze en los años 1810 sirve aquí para poner de manifiesto, al modo microhistórico, posturas más amplias. Primero porque cuestiona el estatuto del veterinario en la sociedad entre notabilidad cantonal y peritaje al servicio del Estado. Luego porque permite plantearse de nuevo el problema del mercado de la salud, orientándole hacia la medicina de los animales y del conjunto de sus participantes. Por fin ofrece la posibilidad de analizar con nuevo enfoque la relación terapéutica, compleja ya que es triangular, entre el cuidador, el propietario y el mismo animal y esto teniendo presentes los problemas anejos de fuentes.

Palabras clave : Lemosín, veterinarios, siglo XIX, medicina, sociedades rurales

*

* *

LE GALLIC (Stéphanie), **Entre utopie de précision temporelle et réalité contingente : la difficile synchronisation des horloges municipales de Bordeaux au XIX^e siècle**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 399-416.

Au cours du XIX^e siècle, se développe cette situation paradoxale qui voit, d'une part, le nombre d'horloges publiques augmenter sensiblement dans le paysage urbain et accompagner le développement d'une discipline du temps qui s'exprime par une exigence accrue de ponctualité et, d'autre part, de nombreux témoignages qui confirment l'impossibilité d'accéder à une heure exacte. Les horloges publiques ne semblent pas parvenir à s'accorder les unes avec les autres tant pour des raisons

techniques (difficulté de synchronisation, panne, usure...) qu'humaines (manque de soin, dégradation volontaire...), ce qu'illustrent les archives municipales de Bordeaux, qui permettent de dresser le portrait d'une grande ville confrontée à une modernité mal maîtrisée.

Mots-clés : Culture matérielle, France XIX^e siècle, Histoire urbaine, Horlogerie, Mesure du temps

LE GALLIC (Stéphanie), **Between the Utopia of Temporal Precision and Contingent Reality: the Difficult Synchronization of Municipal Clocks in Bordeaux in the 19th century**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 399-416.

During the 19th century, a paradoxical situation developed which saw, on the one hand, the number of public clocks increase significantly in the urban landscape and accompany the development of a discipline of time which was expressed by an increased requirement of punctuality and, on the other hand, numerous testimonies which confirmed the impossibility of accessing exact time. The public clocks do not seem to be able to agree with one another for technical reasons (difficulty of synchronization, breakdown, wear and tear...) as well as human ones (lack of care, voluntary degradation...), which is illustrated by the municipal archives of Bordeaux, which allow us to draw the portrait of a great city confronted with a poorly mastered modernity.

Keywords : Material culture, France XIXth century, Urban history, Clock-making, Time measurement

LE GALLIC (Stéphanie), **Die unmögliche Synchronisation der städtischen Uhren in Bordeaux im 19. Jh.: von der Utopie präziser Zeitmessung**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 399-416.

Im 19. Jh. erlebte Bordeaux eine paradoxe Situation. Auf der einen Seite wurde die Zahl der Uhren im städtischen Raum und auch die Forderung nach mehr Disziplin und Pünktlichkeit immer größer. Auf der anderen Seite jedoch finden sich auch zahlreiche Zeugnisse, die davon künden, wie unmöglich es für die Menschen war, immer die genaue Uhrzeit zu kennen. Die städtischen Uhren hatten große Mühe synchron zu bleiben, was technische (Pannen, Abnutzung usw.) und menschliche Ursachen (ungenauere Arbeit, absichtlich schlechter Umgang mit dem Material usw.) haben konnte. In den Archiven der Stadt Bordeaux finden sich viele Fälle, die dieses Problem illustrieren. Wir sehen das Porträt einer Stadt die Mühe hat, mit der modernen Zeit Schritt zu halten.

Schlagwörter: Materielle Kultur, Frankreich im 19. Jh., städtische Geschichte, Uhrmacherei, Zeitmessung.

LE GALLIC (Stéphanie), **Entre utopía de precisión temporal y realidad contingente : la difícil sincronización de los relojes municipales de Burdeos en el signo XIX**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 399-416.

En el siglo XIX, se da una situación paradójica : por una parte el número de relojes públicos aumenta notablemente en el entorno urbano y acompaña el desarrollo de una disciplina del tiempo que redunde en una exigencia mayor de puntualidad y, por otra parte, numerosos testimonios confirman la imposibilidad de fijar una hora correcta. Los relojes públicos, según parece, no consiguen concordar unos con otros tanto por razones técnicas (dificultad de sincronización, avería, desgaste) como por razones humanas (abandono, deterioro voluntario), lo que trasluce en los archivos municipales de Burdeos que permiten retratar una gran capital frente a una modernidad mal dominada.

Palabras clave : cultura material, Francia del siglo XIX, historia urbana, relojería, medida del tiempo

*
* *

WEISS (Stéphane), **Les parcours contrariés des 23^e et 36^e divisions d'infanterie, organisées dans le Sud-Ouest et le Limousin après la Libération, 1944-1945**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, juillet-décembre 2022, p. 417-437.

À la fin de l'été 1944, la libération de la majeure partie de la France ouvrit la perspective d'un vaste programme français de réarmement, reposant notamment sur la mobilisation des volontaires des Forces françaises de l'Intérieur. Le gouvernement du général de Gaulle tabla sur l'obtention d'un programme américain d'équipement militaire, similaire à celui mis en œuvre en Afrique du Nord en 1943. Les résultats obtenus ne furent toutefois pas à la hauteur des ambitions françaises. Dix nouvelles divisions furent initialement planifiées, dont deux à lever en Limousin et dans le Sud-Ouest, les 23^e et 36^e divisions d'infanterie. La première n'aboutit pas tandis que la seconde ne fut pas prête avant la fin de la guerre. Bien que méconnus, ces deux projets de divisions sont révélateurs des multiples aléas rencontrés par le programme de réarmement français. Leurs conditions d'émergence montrent également la diversité des situations rencontrées. Le projet de la 23^e division naquit ainsi d'une initiative décentralisée. Le présent article propose d'exposer le parcours contrarié de ces deux divisions.

Mots clés : Libération, Seconde guerre mondiale, Résistance, Limousin, Occitanie

WEISS (Stéphane), **The Complicated Paths of the 23rd and 36th Infantry Divisions, Organized in the Southwest and the Limousin Regions after the Liberation, 1944-1945**, *Annales du Midi*, Vol. 134, Nr 319-320, July-December 2022, p. 417-437.

By the end of the summer of 1944, the liberation of most of France opened the prospect of a vast French rearmament program, based in particular on the mobilization of volunteers from the French Forces of the Interior. General de Gaulle's government counted on obtaining an American military equipment program, similar to the one implemented in North Africa in 1943. The results, however, did not match French ambitions. Ten new divisions were initially planned, two of which were to be raised in Limousin and in the Southwest, the 23rd and 36th Infantry Divisions. The former did not come to fruition, while the latter was not ready before the end of the war. Although little known, these two divisional projects are indicative of the many uncertainties encountered by the French rearmament program. Their conditions of emergence also show the diversity of the situations encountered. The 23rd Division project was thus born of a decentralized initiative. The present article proposes to expose the thwarted course of these two divisions.

Keywords: Liberation, World War II, Resistance, Limousin, Occitania

WEISS (Stéphane), **Der verhinderte Parcours der 23. und 36. Infanteriedivision in Südwestfrankreich und im Limousin nach der Befreiung, 1944-1945**, *Annales du Midi*, 134, Nr. 319-320, Juli-Dezember 2022, S. 417-437.

Am Ende des Jahres 1944 eröffneten sich nach der Befreiung des größten Teil Frankreichs neue Perspektiven für die Wiederbewaffnung des Landes. Diese stützte sich vor allem auf die Mobilisierung der Freiwilligen der „*Forces Françaises de l'Intérieur*“. Die Regierung unter General de Gaulle hoffte auf ein amerikanisches Wiederbewaffnungsprogramm, das dem von 1943 in Nordafrika ähneln sollte. Doch die Resultate blieben hinter den französischen Erwartungen zurück. Von den zehn ursprünglich geplanten Divisionen, von den zwei im Limousin und in Südfrankreich ausgehoben werden sollten (die 23. und 36. Infanteriedivisionen) wurde nur die zweite zu Kriegsende fertig und die erste kam nicht zustande. Auch wenn dieser Umstand wenig bekannt ist, ist er doch bezeichnend für die vielen Schwierigkeiten, die das französische Wiederbewaffnungsprogramm kannte. Wie die einzelnen Divisionen entstanden zeigt auch die erhebliche Diversität der damaligen Situation vor Ort. Das Projekt einer 23. Division war durch eine dezentralisierte Initiative entstanden. Diese Studie versucht den verhinderten Parcours dieser zwei Divisionen aufzuzeichnen.

Schlagwörter: Befreiung, Zweiter Weltkrieg, Widerstand, Limousin, Okzitanien

WEISS (Stéphane), **Los destinos contrarios de las Divisiones de infantería 23 y 36, organizadas en el Suroeste y el Lemosín después de la Liberación, 1944-1945**, *Annales du Midi*, t. 134, n° 319-320, julio-diciembre 2022, p. 417-437.

A finales del verano de 1944, la liberación de la mayor parte de Francia propició un amplio plan de rearme, fundado sobre todo en la movilización de la Fuerzas francesas del interior. El gobierno del general de Gaulle contó con el logro de un programa americano de armamento militar similar al que se emprendió en África del Norte en 1943. Los resultados no estuvieron sin embargo a la altura de las ambiciones francesas. Diez nuevas divisiones se planificaron al principio de las cuales dos se tenían que levantar en Lemosín y en el Suroeste, las divisiones de infantería 23 y 36. La primera fracasó y la segunda no estuvo lista antes de terminar la guerra. Aunque desconocidos, esos dos proyectos de divisiones ponen de manifiesto las múltiples dificultades que encontró el plan de rearme francés. Las condiciones de su aparición muestran también la diversidad de las situaciones. Así el proyecto de la división 23 brotó de una iniciativa descentralizada. Este artículo propone la exposición de los destinos contrarios de esas dos divisiones.

Palabras clave : Liberación, Segunda guerra mundial, Resistencia, Lemosín, Occitania

TABLE DES MATIÈRES

du tome 134

ARTICLES

BALFAGON (Hugo), S'insérer dans le Roussillon moderne.	
Les migrants économiques dans les petites villes roussillonnaises au début du XVIII ^e siècle (1700-1715).....	297
CHAREYRE (Philippe), Les eaux de Font-Cluse à Meynes. Entre sacralité et enjeux médicaux	
	79
Annexes : La fontaine de Meynes selon Anne Rulman, <i>Récit des bains et des fontaines medicalles, des racines et herbes salutaires et des animaux servants de contrepoison</i>	101
Poème de François Charboneau, <i>Poème sur les propriétés et vertus de la fontaine de Meyne</i> . Texte édité et annoté par Philippe Chareyre	102
DELAPORTE (Adèle), Penser et juger un viol collectif au XVIII ^e siècle :	
déshonneurs, stratégies, représentations sociales.	341
DELPECH (Viviane), CHAREYRE (Philippe), Introduction. Les eaux curatives, du mythe ancestral à l'économie du sacré	
	7
DELPECH (Viviane), « La coalition des eaux thermales contre les eaux sacrées. Débats et présence matérielle des cultes dans les villes d'eaux au XIX ^e siècle »	
	131
Annexe : <i>La coalition des eaux thermales et minérales de France contre les eaux sacrées de Lourdes et de La Salette</i> , par Cratès. Texte édité et annoté par Viviane Delpech	153
DELPECH (Viviane), CHAREYRE (Philippe), Conclusion. De la permanence des croyances en la nature	
	185
FINE (Agnès), Un Appaméen à Constantinople (1716-1719).	
Salomon Baille de Laffitte.....	317
GOEURY (Julien), <i>La Complainte aux eaux chaudes des Monts Pyrenees</i>	
de Jacques de Constans : une poésie sur le motif ?	57
Annexe : <i>Complainte aux eaux chaudes des Monts Pyrenees</i> de Jacques de Constans. Texte édité et annoté par Julien Goeury	71
LAMOTHE (Mathilde), De la déesse-mère aux savoirs naturalistes : qualifier les soins par les eaux dans les Pyrénées	
	11
LANUSSE-CAZALÉ (Hélène), Réseaux protestants et thermalisme pyrénéen au XIX ^e siècle	
	115
LE GALLIC (Stéphanie), Entre utopie de précision temporelle et réalité contingente : la difficile synchronisation des horloges municipales de Bordeaux au XIX ^e siècle	
	399

LE NAIL (Jean-François), L'abbaye de Saint-Savin et les eaux de Cauterets	31
Annexe : Archives de l'abbaye de Saint-Savin	54
PÉCOUT (Thierry), L'affaire de l'assaut de la prévôté de Barjols (Var), le 25 janvier 1350	239
PIEYRE (Clément), Devenir curé dans le diocèse de Montpellier à l'époque de Louis XIV	275
SALDUCCI (Fabien), Un juge de paix dans la tourmente révolutionnaire (1793-1797). Honoré Claude Antiboul, juge de Saint-Tropez.....	363
TRÉBOSC (Delphine), Le rôle des gens de justice dans la formation de collections d'antiques dans la France méridionale de François I ^{er} et d'Henri II	259
VILLERBU (Soazig), Être un vétérinaire dans les campagnes du XIX ^e siècle. Joseph Glandus en Limousin dans les années 1810	381
WEISS (Stéphane), Les parcours contrariés des 23 ^e et 36 ^e divisions d'infanterie, organisées dans le Sud-Ouest et le Limousin après la Libération (1944-1945)....	417

MÉLANGES ET DOCUMENTS

BANDERIER (Gilles), Un pamphlet inconnu contre Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse (1770)	439
---	-----

CHRONIQUE DES THÈSES

CROUZIER-ROLAND N. Mémoires écrites et politiques documentaires des villes de l'Aquitaine sous obédience anglaise (XIII ^e -XV ^e siècle) (Gabriel Vialatte).....	455
--	-----

COMPTES RENDUS ET NOTES BRÈVES

AUDURIER-CROS A., GANIBENC D. et LIARDET O., <i>L'œuvre des Garros en Occitanie (1860-1930) : le rayonnement d'une agence d'architectes bordelais</i> (Jean-Pierre POUSSOU)	203
AVERBOUH A., FÉRUGLIO V., PLASSARD F., SAUVET G. (dir.), <i>Bouquetins et Pyrénées. I - De la préhistoire à nos jours</i> (Clément BIROUSTE)	195
BATE K., CARPENTIER É., PONS G. (éd.), <i>La Vie de saint Didier évêque de Cahors (630-655)</i> (Isabelle RÉAL)	458
BONET G., <i>L'agence Inter-France de Pétain à Hitler. Une entreprise de manipulation de la presse de province (1936-1950)</i> (Jacques CANTIER)....	203
DINGUIDARD J.-C., <i>L'épopée perdue de l'occitan</i> (1983) (Laurent MACÉ).....	200
CHERUBINI B. (dir.), <i>Patrimoine et œnotourisme. Vers une recomposition culturelle du monde vitivinicole</i> (Bernard GALLINATO-CONTINO).....	206
GAVIGNAUD-FONTAINE G., <i>Histoire et philosophie morale. Sur les réalités économiques, de perdurables savoirs éthiques</i> (Stéphane LE BRAS)	467
GONZÁLEZ AREVALO R., <i>La vida cotidiana de los esclavos en la Castilla del Renacimiento</i> (Jean-Claude HOCQUET).....	465
MARANDET M.-C., <i>Castelnaudary, une « bonne ville » du Lauragais à la fin du Moyen Âge</i> (Roland VIADER)	197
MARQUÉ N., <i>1667. Canal du Midi, début d'un long chantier</i> (Hubert BONIN)	201